



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
11 mai 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dixième session
Point 23 a) de la liste préliminaire*
Groupes de pays en situation particulière :
suivi de la quatrième Conférence
des Nations Unies sur les pays
les moins avancés

Conseil économique et social
Session de 2015
21 juillet 2014-22 juillet 2015
Point 11 b) de l'ordre du jour
Application et suivi des textes issus
des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations
Unies : examen et coordination
de l'application du Programme
d'action en faveur des pays les moins
avancés pour la décennie 2011-2020

Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 69/231 de l'Assemblée générale et de la résolution 2014/29 du Conseil économique et social, par lesquelles le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Dans sa résolution 69/231, l'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès accomplis en ce qui concerne l'inscription de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

* A/70/50.



I. Introduction

1. Il y a quatre ans, la communauté internationale s'est réunie à Istanbul (Turquie) du 9 au 13 mai 2011, à l'occasion de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Ce dernier a été conçu comme un pacte entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement aux fins du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle dans ces pays. Huit domaines d'action prioritaires, sous-tendus par 47 objectifs et cibles à atteindre d'ici à 2020, définissent ce pacte (voir A/67/88-E/2012/75 et Corr.1). Le Programme d'action d'Istanbul prévoit également des dispositions relatives aux mécanismes de suivi et de surveillance, dont fait partie le présent rapport.

2. La section II du rapport donne un aperçu général des résultats récents des pays les moins avancés ainsi que de leurs perspectives. La section III évalue les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs et cibles du Programme d'action d'Istanbul. La section IV rend compte des mesures prises par les pays les moins avancés, les partenaires de développement et d'autres parties prenantes, y compris le système des Nations Unies, pour faire appliquer le Programme d'action. Elle contient également une description des préparatifs de l'examen à mi-parcours de haut niveau du Programme d'action d'Istanbul, sur les progrès accomplis pour sortir les pays de la catégorie des pays les moins avancés et de la coopération Sud-Sud. Les conclusions et les recommandations de principe visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action figurent dans la section V.

II. Résultats récents et perspectives à court terme

3. L'évolution récente de nombreux pays les moins avancés fait ressortir deux traits caractéristiques de la dynamique de croissance de ce groupe : le rythme d'expansion économique relativement lent au vu de leur niveau de développement et de leur potentiel de croissance, et la volatilité de cette expansion.

4. La reprise progressive de l'économie que connaissaient de nombreux pays les moins avancés depuis 2013 a marqué le pas en 2014. Ainsi, la croissance du produit intérieur brut (PIB) du groupe est tombée de 5,4 % en 2013 à 5,1 % en 2014. Un signe important du ralentissement de l'expansion économique est la diminution du nombre de pays les moins avancés atteignant une croissance d'au moins 7 %, qui est l'objectif fixé pour le PIB dans le Programme d'action d'Istanbul. Dix pays les moins avancés ont presque atteint, voire dépassé, cet objectif en 2014, contre 13 en 2013. Ces résultats sont en deçà du niveau requis pour améliorer sensiblement la situation économique et sociale dans les pays les moins avancés.

5. La décélération de la croissance économique dans nombre de ces pays résulte de la conjugaison de divers de facteurs nationaux, régionaux et internationaux. Affaiblie par la baisse du prix du pétrole et, temporairement, la production de cette matière première ainsi que par le ralentissement de la croissance de la production agricole, l'économie angolaise, la deuxième parmi les pays les moins avancés, a progressé moins rapidement qu'en 2013. La croissance du PIB soudanais a également été limitée, car le pays s'efforce toujours de s'adapter à la forte réduction de la production pétrolière et des recettes budgétaires à la suite de l'indépendance

du Soudan du Sud. Les graves inondations qui ont frappé certaines régions des Îles Salomon, associées à la fermeture de la mine d'or du pays, ont fait baisser le taux de croissance du PIB. En 2014, le ralentissement de la croissance le plus spectaculaire a toutefois été enregistré dans les pays les plus touchés par l'Ebola (Guinée, Libéria et Sierra Leone) et au Soudan du Sud. La croissance du PIB a considérablement reculé en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone à mesure que les exploitations agricoles étaient abandonnées, que les opérations d'extraction minière étaient interrompues, que les restrictions aux déplacements et la fermeture des frontières limitaient la circulation des biens, des services et des personnes, et que les investissements étaient suspendus ou annulés. La désorganisation de la production et des exportations de pétrole provoquée par le conflit civil prolongé, ainsi que la chute de la production agricole due à des conditions climatiques défavorables, ont également entraîné une grave contraction de l'activité économique sud-soudanaise en 2014.

6. Un certain nombre de pays les moins avancés, bien qu'ils n'aient pas constaté de ralentissement, sont restés enlisés dans une longue période de faible croissance. Ce fut le cas notamment des Comores, de la Guinée-Bissau, de Kiribati, des Tuvalu et de Vanuatu, qui sont tous des petits États insulaires en développement. Le faible taux de croissance de ces pays s'explique notamment par l'étroitesse de leurs bases de production et d'exportation et une plus grande vulnérabilité aux chocs exogènes.

7. Comme les années précédentes, les taux de croissance variaient d'un pays à l'autre. La croissance du groupe en 2014 n'était pas marquée uniquement par la stagnation, la contraction et le ralentissement économiques, encore que ces phénomènes aient lourdement pesé sur le PIB global de ce groupe de pays. Quelques-uns ont continué de faire preuve d'une vigueur remarquable face à la précarité de la conjoncture économique internationale. L'Éthiopie, le Mozambique, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et la République-Unie de Tanzanie ont maintenu des taux de croissance exceptionnels, analogues à ceux enregistrés avant et après l'adoption du Programme d'action d'Istanbul. Le dénominateur commun à tous ces pays était une expansion économique diversifiée, en particulier un dynamisme croissant dans des secteurs autres que l'agriculture, tels que le bâtiment, les services et les industries manufacturières et extractives. Cette croissance a été stimulée par de gros investissements publics dans le développement des infrastructures et par d'importants investissements étrangers directs (IED), lesquels ont tous deux amélioré les capacités de production. Le Bangladesh, premier pays du groupe, a maintenu un solide taux de croissance, notamment grâce à une forte demande intérieure.

8. La croissance du PIB global des pays les moins avancés devrait se stabiliser à court terme, pour s'établir à 5,9 % en 2015, contre les 5,1 % estimés en 2014. Cette reprise tient en partie au fait que l'on prévoit une amélioration des conditions de sécurité au Mali, en République centrafricaine et au Soudan du Sud, un retour aux niveaux de production pétrolière d'avant 2014 en Angola et la réalisation de grands projets d'infrastructure financés au moyen de capitaux étrangers dans les Îles Salomon – autant de facteurs qui soutiennent l'activité économique de ces pays. Dans les autres pays les moins avancés, la croissance devrait présenter les mêmes caractéristiques qu'en 2014.

9. Toutefois, il semble que la vigueur et l'ampleur de la relance économique attendue en 2015 seront modestes dans l'ensemble, compte tenu en particulier des

nombreux problèmes de développement auxquels font face les pays les moins avancés. Qui plus est, ces pays sont exposés à des risques ayant sur eux des incidences négatives. L'un de ces risques concerne les perspectives économiques des partenaires du groupe, en particulier des pays émergents comme la Chine et l'Inde, qui influenceront sur la demande de produits d'exportation et sur leurs prix ainsi que sur le volume d'IED destiné aux pays les moins avancés. Il en va de même pour la situation économique des partenaires de développement traditionnels, qui détermine aussi dans les pays du groupe le taux de croissance des exportations, les recettes tirées du tourisme, les envois de fonds et l'aide publique au développement et, partant, les perspectives de croissance à court terme. Un autre risque est lié aux conditions de sécurité, en particulier au Sahel, ainsi qu'à l'incertitude politique. La récente épidémie d'Ebola, bien qu'elle perde de son intensité, constitue une menace pour la croissance et le développement dans plusieurs pays africains les moins avancés. Les intempéries et l'existence de conditions climatiques défavorables pourraient en outre faire chuter la production agricole et ralentir l'activité d'autres secteurs, ce qui freinerait encore plus que prévu la croissance économique.

10. Les risques et les incertitudes liés aux perspectives et à la persistance d'une croissance économique relativement faible et irrégulière sont symptomatiques des limites des structures de production des pays les moins avancés, et de leur extrême vulnérabilité structurelle face aux chocs. Les enseignements tirés des succès enregistrés dans quelques pays les moins avancés et dans des pays émergents donnent à penser que ces problèmes peuvent être efficacement résolus grâce au renforcement des capacités de production et à des restructurations.

III. Progrès dans la mise en œuvre des principales priorités du Programme d'action d'Istanbul

11. Parmi les huit domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul, le renforcement de la capacité de production est celui qui a la plus forte incidence sur les sept autres. Cette capacité est fonction non seulement de l'existence de moyens de production suffisants mais aussi de restructurations dynamiques de l'économie. Celles-ci visent notamment à parvenir à une augmentation de la productivité qui devrait se traduire par des emplois plus décents, une croissance économique durable et mieux répartie et une diversification de l'économie, en particulier grâce à l'offre d'une gamme plus large de biens et de services dont la valeur ajoutée et la composante technologique sont plus fortes.

A. Renforcement de la capacité de production

12. La modification de la composition sectorielle du PIB, notamment en faveur de secteurs plus productifs, a été, dans nombre de pays les moins avancés, beaucoup plus lente que dans d'autres pays en développement. La part de l'industrie manufacturière dans les pays les moins avancés a légèrement diminué, tombant de 10,3 % en moyenne en 2001-2010 à 9,6 % en 2011-2013.

13. Le faible taux d'investissement a été le principal frein au renforcement de la capacité de production de ces pays. La formation brute de capital en pourcentage du PIB n'a que modestement progressé, de 21,4 % en moyenne en 2001-2010 à 24,5 % en 2011-2013. En comparaison, le taux d'investissement de la Chine se situait en

moyenne à 35 % dans les années 80 lorsque son revenu par habitant était comparable à celui des pays les moins avancés à l'heure actuelle.

Infrastructures

14. Le secteur de la téléphonie mobile a poursuivi sa remarquable expansion. Plus de 56 % de la population des pays les moins avancés étaient abonnés à un service de téléphonie mobile en 2013, contre 49 % en 2012. En Gambie, le taux d'abonnement a atteint 100 % pour la première fois en 2013, rejoignant ainsi le Cambodge, le Mali et la Mauritanie où ce taux est supérieur à 100 %. En revanche, en Érythrée, à Kiribati et au Myanmar, ce taux est inférieur à 20 %. Cependant, même dans les pays où il est relativement élevé, de profondes disparités subsistent entre zones urbaines et rurales et doivent être réduites.

15. Le taux d'utilisation d'Internet est demeuré extrêmement faible. On enregistre les taux les plus élevés au Bhoutan, à Sao Tomé-et-Principe, au Soudan, au Sénégal, aux Tuvalu et au Yémen, où au moins 20 % de la population avait accès à Internet en 2013. À l'autre extrême, moins de 2 habitants sur 100 avaient accès à Internet au Burundi, en Érythrée, en Éthiopie, en Guinée, au Myanmar, au Niger, en Sierra Leone, en Somalie et au Timor-Leste.

16. L'accès au haut débit est très limité dans les pays les moins avancés. En septembre 2013, plus de 90 % de la population de ces pays n'y avaient pas accès¹. Ces pays sont donc toujours privés de la possibilité de promouvoir le développement social et économique, d'améliorer la gouvernance grâce à une meilleure transparence, d'élargir l'accès à l'enseignement et aux services de santé et de renforcer l'autonomisation des femmes, des filles et des garçons, ainsi que de faire baisser les prix de détail.

17. Compte tenu du fait que l'ensemble des modes de transport, par leur interconnexion et leur interaction, ont une influence sur la croissance économique et le développement, l'un des objectifs fixés dans le Programme d'action d'Istanbul à l'horizon 2020 consiste à augmenter de façon notable le nombre total de kilomètres de voies ferrées et de routes asphaltées ainsi que la longueur des réseaux maritimes et aériens. Une initiative visant à construire en Afrique de l'Est une nouvelle ligne ferroviaire reliant le Burundi, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud et l'Ouganda a été lancée en 2014. D'autres projets ferroviaires ont vu le jour en 2014, comme la liaison entre l'Éthiopie et Djibouti, le réseau ferroviaire tchadien et le prolongement de la liaison entre la Chine, le Bhoutan, l'Inde et le Népal. Certains projets ont été achevés comme le chemin de fer de Benguela entre l'Angola, la République démocratique du Congo et la Zambie. Dans l'ensemble, la longueur et l'état des réseaux de chemin de fer de nombreux pays parmi les moins avancés restent néanmoins très inférieurs à ceux des autres pays en développement.

18. La longueur et l'état des réseaux routiers ont continué de s'améliorer, mais pas suffisamment vite pour avoir un impact notable. La construction de tronçons d'autoroutes régionales est en cours en Afrique et en Asie. En dépit de ces améliorations, la continuité de nombreux couloirs de transport n'est pas assurée, surtout dans les pays les moins avancés d'Afrique.

¹ Broadband Commission for Digital Development, *The State of Broadband 2014: Broadband for All* (Genève, 2014). Ce document peut être consulté à l'adresse suivante: <http://www.broadbandcommission.org/documents/reports/bb-annualreport2014.pdf>.

19. De 2000 à 2013, le volume du transport aérien de marchandises a plus que doublé et le nombre de passagers aériens triplé dans les pays les moins avancés. Toutefois, ce volume ne représente qu'une part infime de celui des pays en développement. Le nombre de lignes pourrait être augmenté si les infrastructures matérielles existantes étaient remises en état et si l'on en construisait de nouvelles, si les cadres institutionnel et réglementaire qui régissent les activités de ce secteur étaient renforcés et les conditions de sécurité améliorées.

20. L'indice de connectivité des transports maritimes réguliers, qui est un bon indicateur de la connectivité maritime, s'est amélioré dans les pays les moins avancés, passant de 8,1 en 2013 à 9,0 en 2014. Cependant, des obstacles majeurs freinent le développement de ce mode de transport dans les pays les moins avancés, et la multiplication des actes de piraterie maritime au large des côtes de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest a nui au trafic maritime et freiné les échanges commerciaux.

Énergie

21. Dans les pays les moins avancés, un habitant sur trois seulement a l'électricité, taux qui varie énormément selon les pays, allant de 1,5 % au Soudan du Sud à 76,3 % au Népal, ainsi qu'entre les zones urbaines et les zones rurales.

22. Quelques succès ont été enregistrés : ainsi, des investissements à grande échelle dans le développement des infrastructures électriques ont été réalisés dans certains pays, de petites unités hydroélectriques ont été construites et des projets d'utilisation de la biomasse ont été exécutés. Les énergies renouvelables sont également au cœur de nombreux programmes d'électrification rurale actuellement mis en œuvre dans de nombreux pays parmi les moins avancés.

23. Plusieurs facteurs ont contribué à un tel progrès, notamment le fait que les sources de financement du secteur de l'énergie ont été élargies et que les partenariats public-privé, comme l'initiative Énergie durable pour tous du Secrétaire général, qui encourage l'établissement de partenariats entre les gouvernements, les entreprises et la société civile, ont été renforcés. Une meilleure gouvernance facilitant la mise en place de cadres réglementaires institutionnels et la fourniture d'un appui à des projets énergétiques pouvant être financés seront nécessaires pour attirer de nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie.

Science, technologie et innovation

24. Les flux d'investissements étrangers directs, le versement de redevances et droits de licence, les importations de biens d'équipement et le commerce de produits de haute technologie sont quelques-uns des moyens les plus courants d'acquérir et d'utiliser de la technologie et de développer l'innovation. Mais ces moyens ne sont pas pleinement exploités dans les pays les moins avancés en raison du coût de telles transactions.

25. De plus, la part des fonds publics allouée à la recherche-développement est infime et les scientifiques qui y sont affectés sont très peu nombreux. Les dépenses dans ce domaines n'ont représenté en moyenne que 0,2 % du PIB. Le nombre de spécialistes de la recherche-développement par million d'habitants va de 5,9 au Lesotho à 361,3 au Sénégal.

26. Il n'est pas pleinement tiré parti des assouplissements prévus par les régimes de protection des droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale de la

propriété intellectuelle et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en partie parce que ces instruments ont un caractère temporaire et que leur application n'est pas strictement surveillée.

27. La proposition du Secrétaire général tendant à créer une banque des technologies pour les pays les moins avancés, comprenant une banque de brevets, un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation et un service d'archives de la recherche scientifique et technologique, devrait aider à relever les défis que posent l'acquisition de technologies et l'innovation technique dans les pays les moins avancés. Un groupe de haut niveau chargé d'examiner la faisabilité de ce projet s'est réuni à Gebze (Turquie), les 16 et 17 février 2015, et a décidé de réaliser une étude de faisabilité en vue de la création d'une banque des technologies et d'un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation pour les pays les moins avancés.

Développement du secteur privé

28. Parmi les pays les moins avancés (PMA), beaucoup ont continué de procéder à des réformes institutionnelles et réglementaires visant à favoriser le développement du secteur privé. Grâce à ces réformes, le Bénin, la République démocratique du Congo, le Sénégal et le Togo se sont hissés parmi les 10 pays du monde qui ont éliminé le plus d'obstacles associés à la création et à l'exploitation d'entreprises². Certaines de ces réformes ont été menées dans le cadre d'initiatives régionales, comme celle de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires.

29. Parmi les obstacles rencontrés figuraient l'ampleur du secteur informel, le potentiel de croissance limité des petites entreprises, qui se traduit par un nombre réduit de moyennes entreprises, et la faiblesse persistante de la productivité. Pour que le secteur privé puisse se développer, il faudra que soit adoptée une approche plus globale qui se fonde sur les réformes existantes et favorise le renforcement de la capacité de production des entreprises, notamment des petites et microentreprises.

B. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

30. La prévalence de la sous-alimentation dans les PMA a été ramenée de 28,6 % en 2009-2011 à 27,5 % en 2012-2014, mais le nombre de personnes souffrant de malnutrition chronique a augmenté, atteignant 246,7 millions en 2012-2014. Dès lors, 30 % de la population mondiale souffrant de la faim vit dans les PMA, qui ne comptent que 12 % de la population mondiale. Le bilan des progrès accomplis par rapport à l'objectif qui consiste à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition chronique par rapport au taux enregistré en 1990 montre l'ampleur des défis que les PMA doivent encore surmonter. En 2014, Djibouti, le Mali, le Myanmar et Sao Tomé-et-Principe étaient les seuls PMA à avoir atteint cet objectif.

31. Dans les PMA, la majorité des familles vivent dans un milieu rural, où une agriculture de subsistance à faible productivité constitue leur principale source d'emploi et de revenus. Comme la productivité est faible, le pouvoir d'achat l'est aussi et l'accès à la nourriture est limité; les pays importateurs nets de produits

² Banque Mondiale, *Doing Business 2015: au-delà de l'efficacité* (Washington, 2014).

alimentaires sont exposés aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux. Les carences nutritionnelles considérables, particulièrement en protéines, en vitamines et en d'autres nutriments, contribuent également à des taux de malnutrition élevés, même dans certains PMA qui ont fait reculer la faim.

32. Pour combattre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, il faut renforcer la gouvernance dans le domaine de la sécurité alimentaire et améliorer la productivité du travail, notamment grâce à l'utilisation de technologies et pratiques de gestion des exploitations agricoles adaptées, mais aussi au règlement des problèmes touchant l'accès des petits agriculteurs et des femmes à la terre, au crédit et aux services de vulgarisation. Ces problèmes étant complexes, ils doivent être abordés dans leur ensemble, selon une démarche qui reflète la diversité des parties prenantes et couvre la production et la productivité agricoles, le développement rural, le renforcement de la résilience, l'éducation et la santé, les travaux publics, le commerce et les marchés.

C. Commerce

33. Malgré la baisse des cours des produits de base, les exportations de biens et de services commerciaux des PMA ont atteint une valeur de 250,0 milliards de dollars en 2013, soit une croissance de 5,3 % contre à peine 0,6 % en 2012. Les importations de biens et de services commerciaux se sont chiffrées à 310,6 milliards de dollars en 2013, soit une croissance de 6,6 % en 2013 contre 9,2 % en 2012. Cette augmentation de la valeur des échanges commerciaux des PMA résulte d'un accroissement considérable des volumes, à leur niveau le plus élevé depuis 2008. En termes réels, on estime que les exportations ont augmenté de 8,8 % et les importations de 9,4 %, ce qui a creusé les déficits commerciaux. Le déficit persistant de la balance courante est un défi de taille pour les PMA.

34. La part des PMA dans le commerce mondial a très légèrement augmenté, passant de 1,13 % en 2012 à 1,14 % en 2013. Pour que, selon l'objectif fixé, elle atteigne 2 % en 2020, les exportations des PMA devront croître au moins deux fois plus vite que celles de l'ensemble du monde durant la période 2013-2020.

35. Les capacités de production limitées et la structure des exportations, composées majoritairement de produits primaires, entravent le dynamisme nécessaire à l'exportation de produits non primaires, de produits à forte valeur ajoutée et de services informatiques. Même dans les pays qui ont fait des progrès en ce qui concerne les exportations de biens manufacturés, les produits textiles représentent la majeure partie de ces exportations. Les exportations de services ont nettement augmenté (mais étaient très réduites au départ) et se sont diversifiées, les services informatiques et les services d'information ayant gagné 24 % en 2013, la plus forte progression enregistrée dans ce secteur. La modeste diversification des produits exportés par les PMA contraste avec l'élargissement des destinations commerciales, les pays en développement ayant été la destination de 55 % des exportations en 2013, contre 52 % en 2012.

36. Peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'accès des PMA aux marchés en franchise de droits et sans contingent durant la période considérée. Le Chili et la Chine ont accordé cet accès aux PMA pour 99,5 % et 97,0 % de leurs lignes tarifaires, respectivement. En moyenne, les tarifs applicables aux exportations des PMA ont fortement diminué, mais comme les droits de douane sur les

exportations provenant d'autres pays en développement ont également baissé, les préférences tarifaires marginales dont bénéficient les PMA par rapport aux autres pays en développement ont diminué, notamment pour les produits manufacturés.

37. Les PMA ont des coûts commerciaux élevés à cause de l'insuffisance de l'infrastructure de transport interne, et, dans le cas des PMA sans littoral, il y a des goulets d'étranglement aux frontières. Ces coûts sapent la compétitivité des exportations et rendent les importations plus chères.

38. Les accords relatifs aux PMA conclus dans le « paquet de Bali », adopté lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Bali, en Indonésie, du 3 au 6 décembre 2013, doivent être appliqués, et il convient d'y apporter certaines précisions en ce qui concerne les dérogations concernant le traitement préférentiel pour les services accordées aux PMA pour une période de 15 ans et les règles d'origine. Les dérogations devraient concerner les services fournis par des personnes physiques, telles que visées au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services, pour lesquels les PMA bénéficient d'un avantage comparatif. Les pays développés membres de l'OMC doivent augmenter le nombre de produits en franchise de droits et sans contingent et de pays bénéficiaires. Tout semble indiquer que les PMA continuent d'attacher une grande valeur à la réalisation de l'objectif de Doha concernant le plein accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent. En effet, l'exclusion d'un nombre même relativement restreint de produits peut peser sur leurs exportations, concentrées sur une gamme restreinte de produits. Il est important, mais pas suffisant, d'établir des directives d'application volontaire relatives aux règles d'origine, car de telles directives laissent au pays qui accorde la préférence le soin de décider s'il souhaite les appliquer ou non.

D. Produits de base

39. La flambée des prix des produits de base de la fin des années 2000 a rendu la plupart des PMA encore plus tributaires des produits primaires. Bien que ces prix aient baissé depuis, la part des produits primaires, des pierres précieuses et de l'or non monétaire dans les exportations des PMA était de 77 % en 2014, à peu près comme au milieu des années 2000.

40. Toutefois, certains PMA ont fait d'énormes progrès en ce qui concerne la transformation structurelle de leur économie, donnant plus de poids aux produits manufacturés et aux services, augmentant le nombre de biens et de services produits et exportés et améliorant la qualité. On citera à cet égard le Bangladesh, le Cambodge, l'Éthiopie, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie, même si ces pays doivent consolider les acquis et poursuivre la diversification pour que les poids lourds du textile mondial puissent s'orienter vers une production à plus forte valeur ajoutée et davantage fondée sur la technologie, et être viables à long terme.

E. Enseignement et formation

41. Le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire dans les PMA est passé de 83 % en 2010 à 84 % pour la période 2011-2013. Toutefois, la proportion d'élèves achevant leurs études primaires a peu augmenté. De plus en plus d'enfants

fréquentent l'enseignement primaire et la parité des sexes a été atteinte à ce niveau dans certains PMA.

42. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire a un peu augmenté mais est resté faible, se situant à 43 % comparé à 69 % pour l'ensemble des pays en développement. La taille des classes a quelque peu diminué, tant dans l'enseignement primaire (de 43 élèves par enseignant pour la période 2011-2013 à 46 en 2010) que dans l'enseignement secondaire (de 26 à 28 élèves par enseignant). L'insuffisance des qualifications des enseignants et du matériel scolaire entrave les progrès.

F. Population et santé primaire

43. Grâce aux investissements effectués dans les infrastructures sanitaires et les systèmes nationaux de santé, à l'amélioration de l'alimentation des enfants et des mères et des soins qui leur sont prodigués, à un accès accru à la médecine de la procréation et à l'élargissement des campagnes de vaccination, le taux de mortalité juvénile a baissé dans la plupart des PMA, mais pas suffisamment pour que soit atteint l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à le réduire des deux tiers par rapport à ce qu'il était en 1990. En moyenne, le taux de mortalité des moins de 5 ans est toujours beaucoup plus élevé dans les PMA que dans les autres pays en développement, avec 81 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2013. Le Bangladesh, l'Éthiopie et le Libéria ont atteint l'objectif susmentionné et 14 autres PMA sont parvenus à réduire le taux de mortalité juvénile de 60 % ou plus.

44. La plupart des PMA n'atteindront probablement pas l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire la mortalité maternelle des trois quarts par rapport au taux de 1990; cela étant, le Bhoutan, la Guinée équatoriale et le Népal l'ont déjà atteint. Leur réussite s'explique en partie par la forte augmentation de la proportion d'accouchements qui sont assistés par du personnel de santé qualifié.

45. La prévalence du VIH chez les 15 à 49 ans a diminué de façon marginale : de 2,0 % en 2010, elle a été ramenée à 1,9 % en 2013. Le Lesotho, le Malawi, le Mozambique et la Zambie enregistrent toujours des taux de prévalence supérieurs à 10 %. Les taux de mortalité liée au VIH/sida ont diminué grâce à un accès accru aux antirétroviraux, mis à la disposition de 58 % de la population des PMA en 2012. Le Cambodge a atteint un taux de couverture supérieur à 95 %, et le Rwanda et la Zambie ont dépassé les 80 %. Le nombre de cas de paludisme et de tuberculose a légèrement baissé, mais avec 192 nouveaux cas de paludisme et 231 nouveaux cas de tuberculose pour 1 000 personnes en 2012, les PMA ont toujours des taux figurant parmi les plus élevés du monde.

G. Possibilités offertes aux jeunes

46. Globalement, les PMA enregistrent un taux de fertilité élevé et attachent donc une grande importance à l'emploi des jeunes. La population des PMA est composée à 61 % de jeunes de moins de 25 ans; un des chiffres les plus élevés au monde.

47. Le taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans est passé de 70 % en 2000-2009 à 77 % en 2010-2012, et le taux d'alphabétisation des jeunes femmes se

rapproche de celui des jeunes hommes. Néanmoins, le nombre de jeunes alphabétisés mais sans emploi a augmenté en 2013, la proportion de jeunes âgés de 15 à 24 ans se trouvant au chômage dépassant les 10 % dans 24 PMA.

48. Le manque d'éducation et de qualifications professionnelles et le taux élevé de chômage des jeunes font que beaucoup sont sous-employés ou travaillent à leur compte sans gagner grand-chose, souvent dans le secteur informel. Le ratio emploi/population est sensiblement plus bas pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans que pour la population dans son ensemble dans tous les PMA.

H. Logement

49. Le manque de logements adéquats est en partie dû à l'augmentation de la demande, elle-même provoquée par une croissance démographique soutenue ainsi que par les besoins des réfugiés et des déplacés pendant et après les conflits. Il s'explique aussi par l'insuffisance de logements abordables résultant de coûts de construction élevés, du fait qu'il est difficile de trouver des capitaux pour la construction de logements et de l'insécurité du statut d'occupation des terres.

50. L'insuffisance de logements adéquats est particulièrement aiguë dans les zones urbaines. Le grand nombre de bidonvilles crée des problèmes tels que le manque d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, l'insécurité d'occupation, la précarité et la surpopulation. Sur les 25 pays où plus de 50 % de la population urbaine vit dans des bidonvilles, 19 sont des PMA. En Éthiopie, à Madagascar, au Mozambique, au Niger, en République centrafricaine et au Tchad, les trois quarts des citadins vivent dans des bidonvilles.

51. L'une des causes des problèmes qui se posent dans les zones urbaines non planifiées est l'insuffisance de l'espace réservé aux voies publiques. Une étude récente réalisée au moyen de systèmes d'information géographique a révélé que dans de nombreuses villes africaines, y compris dans les PMA africains, ces voies occupent moins de 15 % de l'espace, alors que la part recommandée est de 25 % à 30 % minimum nécessaire à l'installation des conduites d'eau et des égouts³. Ce problème est encore plus aigu dans les zones périphériques, où, la plupart du temps, moins de 10 % de l'espace est réservé aux voies publiques, ce qui provoque l'apparition de vastes agglomérations urbaines non planifiées.

I. Eau et assainissement

52. Le pourcentage de la population des PMA qui n'a pas accès à l'eau potable a été ramené de 49,9 % en 1990 à 34,1 % en 2012. Le pourcentage de la population qui n'a pas accès aux services d'assainissement de base a également baissé : il a été ramené de 80,9 % en 1990 à 63,9 % en 2012. Vu ces chiffres, il est peu probable que les PMA atteindront l'objectif du Millénaire consistant à ce qu'en 2015, le pourcentage enregistré en 1990 ait été réduit de moitié.

53. L'accès à l'eau de boisson améliorée est passé de 59,4 % en 2005 à 65,9 % en 2012 pour l'ensemble des PMA. Le Bhoutan, Sao Tomé-et-Principe et Tuvalu sont

³ *Objectifs du Millénaire pour le développement : rapport 2014* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.14.I.10).

pratiquement parvenus à l'accès universel. Néanmoins, il subsiste des différences importantes entre les zones urbaines et les zones rurales. En 2012, le taux d'accès était de 83,7 % pour les zones urbaines mais de 58,7 % seulement pour les zones rurales. En 2012, à peine un peu plus d'un tiers de la population des PMA avait accès aux services d'assainissement de base (30,8 % pour les zones rurales et 47,3 % pour les zones urbaines).

54. Cette inégalité d'accès à l'eau de boisson améliorée et aux services d'assainissement de base est lourde de conséquences sur les plans de la santé, de l'éducation et de l'environnement. Elle entrave également les progrès en ce qui concerne l'égalité des sexes, vu que ce sont généralement les femmes et les filles qui sont chargées d'aller chercher l'eau.

J. Égalité des sexes et autonomisation des femmes

55. Plus d'un tiers des PMA ont déjà atteint l'objectif consistant à assurer la parité des sexes dans l'enseignement primaire, 12 pays l'ayant dépassé en 2011-2012. La situation s'est aussi améliorée dans l'enseignement secondaire, le Bhoutan, le Bangladesh, le Lesotho, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe ayant tous dépassé l'objectif de parité en 2011-2012. Toutefois, dans l'enseignement postsecondaire, on est encore loin de la parité, le pourcentage d'étudiantes n'ayant augmenté que modérément, passant de 36 % en 2009-2010 à 38 % en 2011-2012.

56. En dépit de ces avancées, la plupart des femmes continuent de travailler dans le secteur informel à cause de la formation spécialisée qu'elles reçoivent et des politiques et pratiques relatives à la vie professionnelle et familiale. En 2013, 10 PMA enregistraient des ratios emploi/population inférieurs à 50 % pour les femmes. En outre, comme dans de nombreux autres pays, l'accès très restreint des femmes aux avoirs productifs, tels que la terre et le capital, et la persistance de la violence à l'égard des femmes et des filles, limitent la contribution des femmes au développement.

57. La représentation politique des femmes a continué de montrer des signes d'amélioration, notamment dans les parlements. Le pourcentage de femmes parlementaires a plus que doublé, passant de 9,2 % en 2001 à 21,3 % en 2014. Les femmes détiennent au moins un tiers des sièges parlementaires en Angola, au Mozambique, au Rwanda, au Sénégal, au Timor-Leste, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Parmi les neuf pays qui ont affiché la plus importante progression en ce qui concerne la représentation des femmes au parlement en 2013, deux sont des PMA (la Guinée équatoriale et le Togo). Cette avancée s'explique en partie par l'instauration de quota dans les parlements nationaux.

K. Protection sociale

58. Parmi les filets de sécurité mis en place par de nombreux PMA figurent des programmes qui offrent un accès continu aux services de base, réduisent la pauvreté telle que mesurée en fonction du revenu et de la consommation et favorisent les investissements des ménages dans le capital humain afin d'éviter que la pauvreté se perpétue de génération en génération. Certains transferts en espèces ou en nature sont effectués sous réserve que les enfants soient scolarisés; c'est le cas du Programme d'appui au secteur de l'enseignement du Cambodge et du Programme

national de bourses pour les filles du Bangladesh. Le Népal a mis en place plusieurs programmes de transferts sociaux (pensions, indemnités pour enfants à charge et allocations pour femmes célibataires).

59. Certains des PMA mettent en place des programmes générateurs de revenus pour assurer la protection sociale. Il s'agit d'assurer un revenu en espèces ou en nature moyennant la participation des bénéficiaires à des programmes d'emploi ou de travaux d'intérêt général (par exemple, entretien de routes ou de barrières anticrue ou activités de protection de l'environnement). Le Bangladesh et l'Éthiopie ont tous deux eu recours à des programmes de travaux publics pour créer des emplois rémunérés, dont le programme Rural Employment Opportunities for Public Assets et le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives, respectivement.

L. Chocs économiques

60. La vulnérabilité économique de nombreux pays parmi les moins avancés s'est aggravée depuis 2010, en raison de l'ampleur accrue des chocs et de l'exposition à ceux-ci, associée à une faible capacité d'y résister. La baisse des prix des produits de base a entraîné une chute des recettes d'exportation et des recettes publiques ainsi qu'une détérioration des balances des opérations courantes et des déficits budgétaires. Dans les pays les moins avancés qui disposent d'un régime à flottement contrôlé ou à taux de change fixe, le déficit accru de la balance des opérations courantes a été en partie financé par les réserves de change.

61. En outre, le ratio du montant total des réserves à la dette extérieure a augmenté, et le montant des paiements au titre du service de la dette, exprimé en pourcentage des exportations de biens et de services, s'est stabilisé depuis l'adoption du Programme d'action d'Istanbul. Les moyens de faire face aux chocs macroéconomiques, tels que les réserves de change ayant diminué, la situation des pays les moins avancés est pire qu'avant la crise économique et financière mondiale. Leur position financière étant beaucoup plus faible qu'en 2010, ces pays sont aussi moins susceptibles de mettre en place des mesures de relance budgétaire efficaces en cas de chocs macroéconomiques majeurs.

62. La promotion de la diversification et de la transformation économiques à moyen terme seront les principaux moyens de mieux résister aux chocs. À court terme, le financement anticyclique est indispensable à l'échelle mondiale. D'importants progrès ont été faits à cet égard depuis la crise mondiale, notamment les vastes réformes opérées dans les institutions financières internationales, qui ont facilité le financement anticyclique, et la réforme et la modernisation des structures connexes. Dans le même temps, les échanges de liquidités entre les banques centrales aux niveaux régional et bilatéral ont augmenté. Toutefois, la plupart des initiatives ont privilégié essentiellement les pays à revenu intermédiaire, voire ont complètement ignoré les pays les moins avancés. Il faut concevoir de nouveaux mécanismes efficaces de financement anticyclique et de résistance aux chocs à l'intention des pays les moins avancés, et renforcer les mécanismes existants, sans pour autant réduire les financements à long terme et à des conditions favorables aux fins du développement des capacités de production et des infrastructures.

M. Changements climatiques et viabilité environnementale

63. D'après plusieurs rapports, les pays les moins avancés ont enregistré entre 1980 et 2013 1,3 million de décès liés au climat, soit 51 % des pertes en vies humaines à l'échelon mondial, et ce, bien qu'ils n'abritent que 12 % de la population mondiale⁴. La situation s'est dégradée ces dernières années : les décès provoqués par des catastrophes climatiques dans les pays les moins avancés ont représenté 67 % du total mondial.

64. La quasi-totalité des pays les moins avancés ont élaboré des programmes nationaux d'adaptation aux changements climatiques dans le cadre de mécanismes multipartites. Ce faisant, ces pays ont également établi les priorités qui exigeaient une action immédiate. Certains sont allés plus loin en arrêtant des stratégies et des plans nationaux de résilience à faible émission de carbone.

65. Les ressources annoncées pour le Fonds pour les pays les moins avancés, créé pour aider ces pays à élaborer et mettre en œuvre des programmes d'adaptation nationaux, ont atteint un montant total de 934,74 millions de dollars en février 2015. Jusqu'à présent, le Fonds a financé l'élaboration de 51 programmes d'adaptation nationaux, dont 50 ont été menés à bien, et approuvé les ressources nécessaires à la mise en œuvre de 161 nouveaux projets d'adaptation et de programmes dans 49 pays les moins avancés⁵. Cependant, les fonds disponibles pour de nouveaux financements sont limités, ce qui explique, avec l'insuffisance des capacités, que les pays les moins avancés n'aient pas été en mesure de mettre pleinement en œuvre leurs programmes d'adaptation. Aux Tuvalu, par exemple, l'exécution est actuellement entravée par le manque de moyens et d'accès aux financements nécessaires pour faire face aux changements climatiques.

66. Les engagements concernant le financement de l'action climatique n'ont toujours pas été tenus. Entre 2011 et novembre 2013, les pays développés ont versé moins de 4 milliards de dollars pour soutenir les efforts d'adaptation des pays les moins avancés, alors qu'à partir de 2015, entre 86 et 109 milliards de dollars seraient nécessaires chaque année aux fins de l'adaptation aux changements climatiques à l'échelle mondiale.

67. Le déboisement est un autre problème écologique qui a des effets préjudiciables sur la biodiversité et les ressources en eau salubre et qui accélère l'érosion des sols et les émissions de carbone dans l'atmosphère. Les forêts représentent aussi une richesse économique qui, lorsqu'elle est perdue, peut mettre en péril les moyens de subsistance des populations rurales. La part des terres forestières dans les pays les moins avancés est passée de 28,2 % en 2000 à 26,3 % en 2012. Sur les 47 pays les moins avancés pour lesquels on dispose de données, seuls le Bhoutan, la Gambie, le Lesotho et le Rwanda ont mené d'importantes activités de boisement ou connu une expansion naturelle de leurs forêts entre 1990 et 2012.

⁴ David Cipler *et al.*, « A burden to share? Addressing unequal climate impacts in the least developed countries », documents d'information de l'IIED (Institut international pour l'environnement et le développement, novembre 2013).

⁵ D'après le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, sur les 50 pays les moins avancés ayant reçu un appui financier, 49 ont achevé leur programme d'adaptation, y compris Cabo Verde et les Maldives, qui sont sortis de la catégorie des pays les moins avancés en 2007 et 2011 respectivement.

N. Réduction des risques de catastrophe

68. Les pays les moins avancés sont toujours susceptibles de subir les plus lourdes pertes en cas de catastrophe. Non seulement ils font face à des chocs extrêmes, mais ils y sont aussi très exposés. Les estimations issues du modèle du *Bilan mondial pour 2015 sur la réduction des risques de catastrophe* semblent indiquer, par exemple, que Madagascar et le Mozambique auraient des difficultés à absorber l'impact d'une perte annuelle équivalente à un événement d'une période de retour de 1 sur 3 à 25 ans (c'est-à-dire une catastrophe qui a une chance de se produire une fois en 3 à 25 ans), contre une période de retour de 1 sur 500 ans au Canada et aux États-Unis. Dans un pays essentiellement agricole comme le Malawi, une sécheresse entraînerait des pertes annuelles d'un montant équivalant à 1% du PIB ainsi qu'une augmentation de 2,1 millions du nombre de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté⁶.

69. Pour les neuf pays les moins avancés qui sont aussi des petits États insulaires en développement, les catastrophes naturelles menacent leur survie même. Par rapport à l'Asie centrale et à l'Europe, le montant estimatif des pertes annuelles du stock de capital est 20 fois plus élevé pour les petits États insulaires en développement. Les pertes annuelles estimées pour ces États équivalent également à près de 20 % de leurs dépenses sociales, contre moins de 1 % en Europe ou en Asie centrale. Les inondations sans précédent qui ont frappé les Îles Salomon en avril 2014 ont endommagé les infrastructures, les logements, les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement ainsi que la production agricole, causant des pertes économiques équivalentes à 4,7 % du PIB⁷. Le cyclone Pam, qui s'est abattu sur le Vanuatu en mars 2015, a détruit 80 % des logements sur l'île de Tanna et réduit l'accès à l'eau salubre, mettant en péril les récents acquis du pays en matière de développement. Le tremblement de terre dont a été victime le Népal en avril 2015 a frappé 8 millions de personnes et devrait compromettre très gravement les moyens de subsistance dépendant de l'agriculture ainsi que la sécurité alimentaire.

70. D'importantes réformes institutionnelles touchant la gestion de la prévention des catastrophes ont été opérées dans nombre de pays les moins avancés, notamment car ceux-ci cherchent de plus en plus à adopter une approche globale au lieu de se concentrer simplement sur les interventions a posteriori. Sur les 34 pays qui ont signalé avoir intégré la réduction des risques de catastrophe dans leurs plans nationaux de développement s'inscrivant dans le « Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes », huit étaient des pays les moins avancés (Burkina Faso, Éthiopie, Îles Salomon, Mauritanie, Népal, République démocratique populaire lao, Vanuatu et Zambie)⁸. Un cadre de suivi a été adopté à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Sendai (Japon) du 14 au 18 mars 2015. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) examine les risques liés aux catastrophes dans le cas des localités et

⁶ Nations Unies, *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2015 : Rendre le développement durable : l'avenir de la réduction des risques de catastrophe*, (Genève, 2015).

⁷ Fonds monétaire international, Îles Salomon, Rapport des services du FMI sur les pays n° 14/170 (Washington, juin 2014).

⁸ Nations Unies, *Progress and Challenges in Disaster Risk Reduction: A Contribution towards the Development of Policy Indicators for the Post-2015 Framework on Disaster Risk Reduction* (Genève, 2014).

des groupes les plus vulnérables, ainsi que la question de l'autonomisation des personnes handicapées dans la planification de la gestion des risques et la résilience. Il préconise l'adoption d'une approche multipartite et de mécanismes plus solides et plus cohérents en vue renforcer la résilience. Il est crucial que ces recommandations soient appliquées.

71. Les problèmes auxquels continue de se heurter la gestion de la prévention des catastrophes, tels que recensés par le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, sont notamment l'insuffisance des ressources financières et humaines, la faiblesse des capacités à niveau local, qui nuit à la mise en place de plans d'occupation des sols et de normes de construction, le manque de coordination entre les parties prenantes et d'échanges d'informations sur l'évaluation et le suivi des risques, l'alerte rapide, les secours en cas de catastrophe et d'autres activités de gestion des risques, et l'insuffisance de la coordination des mesures d'intégration des risques liés aux changements climatiques dans les stratégies de gestion des risques de catastrophe.

O. Mobilisation des ressources intérieures

72. Le taux d'épargne intérieure des pays les moins avancés a enregistré une légère baisse, passant de 21,4% en 2012 à 19,9% en 2013. Cette évolution est en grande partie liée à la chute des taux d'épargne dans les principaux producteurs de minerais et de pétrole parmi les pays les moins avancés, en particulier l'Angola et la Guinée équatoriale. L'épargne publique, principal moteur de l'épargne intérieure dans ces pays, a souffert de la baisse des cours des produits de base, qui s'est traduite par une diminution des recettes provenant des contrats de partage de production ainsi que des redevances et des impôts sur les sociétés dans les secteurs pétrolier et minier. Le ratio des recettes publiques au PIB, à l'exclusion des dons, a augmenté : dans la moitié des pays les moins avancés, ces recettes représentaient au moins 15 % du PIB en 2012, contre 11 % en 2001.

73. Bien que la mobilisation des ressources intérieures se soit améliorée, le niveau actuel se situe bien en deçà du potentiel des pays les moins avancés. Une bonne illustration de la marge de manœuvre dont disposent de nombreux pays parmi les moins avancés pour améliorer le recouvrement de l'impôt est le niveau potentiel de leur ratio recettes fiscales/PIB, qui rend compte de l'aptitude d'un pays à lever l'impôt dans le contexte économique, social et institutionnel qui lui est propre. L'écart entre le ratio recettes fiscales/PIB potentiel et réel s'élève à 7,5 points de pourcentage au Bangladesh, 6,7 points au Bhoutan et 6,2 points en Afghanistan.

74. La mobilisation des ressources intérieures supplémentaires nécessaires au renforcement des capacités de production dans les pays les moins avancés exige des efforts continus en vue d'améliorer leurs administrations et régimes fiscaux, tels que l'introduction de services aux contribuables, la modernisation des systèmes informatiques et le renforcement des capacités des agents fiscaux. Ces réformes institutionnelles devraient être complétées par des initiatives visant à élargir l'assiette de l'impôt, notamment en rationalisant les systèmes d'exonération fiscale, temporaire ou non, et les politiques de prix de transfert, à simplifier les régimes fiscaux et à renforcer le respect des réglementations dans ce domaine.

P. Aide publique au développement

75. Après avoir augmenté en 2013, grâce à un allègement ponctuel de la dette accordé au Myanmar, les flux bilatéraux d'aide publique au développement (APD) destinée aux pays les moins avancés ont nettement diminué en 2014, pour s'établir à 37,6 milliards de dollars en valeur réelle, ce qui représente 15 % de moins qu'en 2013. Même en excluant l'allègement de la dette du Myanmar, le montant de l'APD consacré aux pays les moins avancés en 2014 demeurerait inférieur au niveau atteint en 2008, avant la crise économique mondiale⁹.

76. L'augmentation de l'APD accordée aux pays les moins avancés en 2013 s'expliquait par l'accroissement des flux en provenance du Japon (86 %), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (33 %) et de la France (30 %), qui figurent parmi les quatre principaux donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le nombre de pays qui s'acquittent de l'objectif minimum fixé par l'ONU, consistant à consacrer 0,15 % du revenu national brut aux pays les moins avancés, a lui aussi augmenté : ils étaient neuf en 2013 (Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni), contre sept en 2012.

77. La qualité de l'APD s'est améliorée grâce à l'aide multilatérale, apportée notamment par la Banque mondiale, qui s'est attachée davantage à renforcer les capacités de production et les systèmes de gestion des finances publiques des bénéficiaires, et à veiller à ce que les donateurs utilisent ces systèmes. En revanche, certains États n'ont pas encore honoré l'engagement qu'ils ont pris d'apporter une aide non liée : 13 % de l'APD accordée aux pays les moins avancés en 2013 étaient toujours soumis à des conditions concernant les fournisseurs dans les pays donateurs. En outre, les problèmes liés à la dispersion et à la prévisibilité de l'APD consacrée aux pays les moins avancés ont également persisté.

78. Il y a lieu de penser que la tendance à la baisse de l'aide devrait s'inverser dans les années à venir. Une enquête sur les plans de dépenses des pays donateurs jusqu'en 2018 donne à penser que l'aide programmable par pays devrait augmenter à partir de 2015. Il importe que la communauté internationale s'engage plus fermement à apporter une aide renforcée, améliorée, préférentielle et ciblée aux pays qui en ont le plus besoin, en particulier aux pays les moins avancés.

Q. Dette

79. Après avoir diminué pendant plusieurs années, le poids de la dette de nombreux pays les moins avancés a de nouveau augmenté en 2013, mais très légèrement, du fait de la croissance modérée au sortir de la crise, de l'accumulation de nouvelles dettes et du quasi-achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. L'encours de la dette extérieure en pourcentage du revenu national brut est passé de 26 % en 2012 à 27 % en 2013.

⁹ Les ventilations par pays et par secteur de l'APD destinée aux pays les moins avancés en 2014 ne sont pas encore disponibles.

80. En janvier 2015, 35 des 39 pays admis au bénéfice de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, dont 29 pays les moins avancés, avaient déjà atteint le point d'achèvement, ayant ainsi droit à un allègement total de leur dette. Trois pays parmi les moins avancés, l'Érythrée, la Somalie et le Soudan, ne remplissaient pas encore les conditions requises pour pouvoir prétendre à un allègement de la dette, et le Tchad n'avait atteint que le point de décision, qui donne droit à un allègement provisoire.

81. Bien que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale aient largement contribué à réduire le fardeau de la dette de nombreux pays les moins avancés, elles n'ont pas réglé de manière globale les problèmes d'endettement auxquels est confronté ce groupe de pays. Tous les pays les moins avancés ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de leur dette dans le cadre de ces initiatives, et certains, qui répondent aux conditions, font face à un risque élevé de surendettement. Sur les 14 pays très exposés à ce risque en janvier 2015, 12 étaient des pays les moins avancés ou des pays récemment sortis de cette catégorie. Sur ces 12 pays, 7 avaient déjà bénéficié d'un allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés renforcée et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale.

82. À l'avenir, les obligations au titre de la dette de nombreux pays parmi les moins avancés devraient augmenter car les pays ont de plus en plus recours aux prêts octroyés à des conditions non préférentielles pour financer le développement des infrastructures. Ces difficultés, qui s'ajoutent aux problèmes inhérents aux précédentes initiatives d'allègement, rendent d'autant plus importants les mécanismes de restructuration de la dette souveraine à l'échelle mondiale.

R. Investissements étrangers directs

83. Les pays les moins avancés ont continué d'attirer un volume croissant d'investissements étrangers directs, qui ont atteint près de 28 milliards de dollars en 2013, soit 14 % de plus qu'en 2012. Bien qu'elle soit en hausse, la part des pays les moins avancés dans les investissements étrangers directs mondiaux reste très faible, ne représentant que 2 %.

84. En 2013, les flux d'investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés ont davantage privilégié le secteur des services et l'industrie manufacturière aux dépens des industries extractives. En outre, la part des pays en développement dans ces investissements est en hausse. En effet, les sociétés transnationales de ces pays acquièrent souvent des actifs vendus par des sociétés transnationales des pays développés et occupent donc une place de plus en plus importante dans des projets entièrement nouveaux.

85. Ces nouveaux progrès doivent être consolidés et étendus aux pays les moins avancés. Ils doivent notamment servir à créer des possibilités de valeur ajoutée dans le secteur des ressources naturelles, à développer les moyens de production dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services et à intégrer ces secteurs aux chaînes mondiales de production et d'approvisionnement et aux réseaux mondiaux de distribution. Pour ce faire, il faut offrir des programmes d'assurance et de garantie contre les risques ainsi que des incitations fiscales aux entreprises qui cherchent à investir dans les pays les moins avancés dans le cadre de

régimes de promotion de l'investissement, établir des mécanismes d'appui technique pour aider ces pays à négocier de grands contrats complexes, améliorer leur accès aux services d'appui consultatif pour le règlement des différends liés aux investissements, et les aider à mettre en place des cadres réglementaires et juridiques favorables aux investissements étrangers directs.

S. Envois de fonds

86. Les envois de fonds effectués par les migrants à destination des pays les moins avancés sont passés à 33,4 milliards de dollars en 2013 (3 % de plus qu'en 2012) alors que, depuis 2011, ce montant avait enregistré une croissance annuelle à deux chiffres. Ce ralentissement s'explique notamment par la réduction des envois de fonds au Bangladesh, qui en est le premier bénéficiaire parmi les pays les moins avancés. Leur volume total a baissé de 2,7 % pour s'établir à 13,9 milliards de dollars en 2013, en partie parce que le nombre de Bangladais à l'étranger a diminué. Toutefois, cette chute a été compensée par une augmentation des flux vers d'autres grands bénéficiaires de ces envois de fonds, comme le Népal (15,8 %) et Haïti (10,5 %).

87. Le coût des virements continue de poser problème. Dans certains circuits, en particulier ceux des pays où les envois sont destinés aux pays africains les moins avancés, les frais restent exorbitants, en partie à cause d'une faible concurrence entre les prestataires de services. La mise en place de services de virement de fonds a quelque peu réduit le coût des envois, mais ces services ne sont pas encore généralisés dans de nombreux pays. Ils présentent également des difficultés qui ont trait, notamment, aux garanties de sécurité et de fiabilité et au niveau minimum d'instruction requis pour leur utilisation.

88. Dans l'ensemble, les envois de fonds sont de plus en plus une importante source de financement du développement pour nombre de pays les moins avancés et sont parfois plus élevés que les investissements étrangers directs ou l'aide publique au développement. Ils représentent l'élément le plus stable des recettes dans le compte opérations courantes : en effet, ils constituent un apport considérable de devises et une protection indispensable contre les difficultés potentielles de balance des paiements.

89. Afin de mieux tirer parti des retombées des envois de fonds sur le développement, il faut maintenir l'accroissement récent de ces flux, notamment en réduisant leur coût, en veillant à ce qu'une grande part serve à renforcer les capacités de production, y compris par le biais d'initiatives d'initiation aux questions financières et de politiques ciblées, et en améliorant les conditions de migration vers les pays hôtes et les conditions de travail des migrants dans ce pays.

T. Bonne gouvernance à tous les niveaux

90. Les pays les moins avancés ont continué de s'engager fermement à assurer une bonne gouvernance, sur les plans à la fois politique et économique. Malgré quelques reculs temporaires, la plupart d'entre eux ont adhéré aux normes de gouvernance mondiale et réalisé des progrès considérables dans leur mise en application, notamment en tenant régulièrement des élections multipartites pour la sélection de leurs dirigeants. Onze sont prévues en 2015.

91. Nombre de pays les moins avancés sont également parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, affirmant ainsi leur volonté de prévenir la corruption, d'ériger en infraction certains comportements, de renforcer la coopération internationale des services de détection et de répression et des services judiciaires et de prévoir des mécanismes juridiques efficaces, notamment pour le recouvrement d'avoirs. En avril 2015, 30 pays les moins avancés avaient ratifié la Convention et 11 autres l'avaient acceptée. Un nombre croissant de pays les moins avancés ont également souscrit au principe selon lequel les gouvernements devraient divulguer les montants qu'ils reçoivent et les sociétés minières, les sommes qu'elles versent. Ce principe directeur sous-tend l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. En avril 2015, 13 des 32 pays se conformant aux dispositions de l'Initiative figuraient parmi les moins avancés. Il y a un an, ils étaient au nombre de 10. En outre, sur les 13 pays souhaitant adhérer à l'Initiative, 5 font partie des pays les moins avancés.

92. Nombre de pays les moins avancés ont désormais mis en place des procédures permettant aux parlements, au secteur privé et à la société civile de faire entendre leur voix lors de la formulation, de l'exécution et du suivi des politiques et plans de développement nationaux. La représentation politique des femmes a également continué de s'améliorer, en particulier dans les parlements, même s'il reste encore beaucoup à faire pour assurer la parité entre les sexes dans les organes exécutifs. Nombre de pays les moins avancés ont entrepris des réformes de la gestion des finances publiques et des procédures d'achat.

93. À la suite de la crise économique et financière, les systèmes mondiaux de gouvernance économique, financière et monétaire ont subi de profondes transformations, qui ont permis en particulier une plus grande participation et représentation des pays émergents et des pays à revenu intermédiaire. En revanche, les pays les moins avancés restent largement sous-représentés. Aucun des 48 pays les moins avancés n'est représenté au Comité de Bâle sur le contrôle bancaire ou au Conseil de stabilité financière du Groupe des Vingt. Aussi, leurs préoccupations et leurs priorités ne sont-elles généralement pas entendues dans ces instances. En outre, les normes mondiales fixées par les organes directeurs de ces instances ne s'appliquent pas toujours aux pays les moins avancés ou ceux-ci ne sont pas en mesure de les appliquer à court terme.

94. Même lorsqu'elles auront pris effet, les réformes du Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) et des quotes-parts proposées par le Fonds en 2010 ne remédieront pas entièrement à l'érosion constante des quotes-parts des pays les moins avancés et ne permettront pas non plus d'accroître leur représentation et leur participation à un niveau correspondant à leur population et au degré d'engagement du FMI dans ces pays.

IV. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul

A. Activités menées par les États Membres pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul

95. Quatre ans après son adoption, le Programme d'action d'Istanbul est en cours d'exécution dans la plupart des pays les moins avancés. Dans un premier temps, ces

pays ont aligné leurs stratégies et leurs plans nationaux de développement sur le Programme, puis ils sont passés à la mise en œuvre, au suivi et à la surveillance dudit Programme.

96. Les progrès accomplis dans les différents pays sont examinés lors d'un atelier annuel réunissant les coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés, organisé par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La réunion des coordonnateurs nationaux qui s'est tenue en juillet 2014 a permis aux pays les moins avancés de rendre compte des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Bon nombre de pays parmi les moins avancés ont fait état de progrès, tout en soulignant les défis qui subsistaient, et certains d'entre eux ont précisé leurs plans pour sortir de cette catégorie.

97. Conformément aux principes adoptés à Istanbul (Turquie), la République démocratique populaire lao a intégré les objectifs et les priorités du Programme dans son septième plan national quinquennal de développement socioéconomique (2011-2015), et met en œuvre le Programme dans le cadre de plans nationaux annuels. Des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines. Ainsi, afin de renforcer ses capacités de production, le Gouvernement a mis l'accent sur l'électrification des transports et des zones rurales et le pays est en train de passer du statut de pays sans littoral à celui de pays ayant des liaisons terrestres, 82 % des ménages ayant accès à l'électricité. De même, le Mali a adopté une stratégie visant à promouvoir la croissance économique et à éliminer la pauvreté, conformément aux orientations du Programme d'action d'Istanbul. Il a souligné l'importance du développement des infrastructures, de l'accès à l'énergie, du développement agricole et de l'amélioration de l'accès aux zones industrielles pour accroître sa production.

98. Le Lesotho tient également compte des priorités énoncées dans le Programme d'action d'Istanbul dans le cadre de la mise en œuvre de son plan national de développement stratégique. Ce plan, axé sur le renforcement des capacités de production, vise à réaliser une croissance économique diversifiée et durable qui aurait des retombées positives dans de nombreux domaines : création d'emplois, perfectionnement des compétences, amélioration de la santé et élimination de la pauvreté. La Zambie a appliqué le Programme d'action d'Istanbul dans le cadre de son plan de développement national, grâce auquel elle compte, à moyen terme, réaliser son ambition de devenir un pays à revenu intermédiaire prospère d'ici à 2030. Elle a également – et ce pour la première fois – défini des orientations visant à améliorer la coordination des processus nationaux de planification et de budgétisation du développement.

99. Les pays les moins avancés se sont également heurtés à des difficultés dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, notamment l'instabilité ou la détérioration de la situation politique et des conditions de sécurité, ainsi que la volatilité accrue de l'aide extérieure. Plusieurs pays parmi les moins avancés, notamment les Comores, Madagascar et le Mali, ont indiqué que le manque d'accès à l'énergie constituait un obstacle majeur au renforcement de leurs capacités de production. Cela n'empêchait pas certains d'entre eux d'exécuter des projets et d'en lancer de nouveaux en vue de répondre aux problèmes de l'accès à l'énergie et d'exploiter des sources d'énergie renouvelable. La République démocratique du

Congo, par exemple, a fait état de différents projets hydroélectriques en cours et envisage par ailleurs de produire de l'électricité grâce aux énergies solaires et éoliennes.

100. Il est inquiétant qu'une part moindre de l'aide publique au développement, dont le volume a augmenté, ait été consacrée aux pays les moins avancés. Cette évolution intervient alors que le montant de l'aide publique au développement destiné aux pays les moins avancés a beaucoup fluctué ces dernières années. En dépit de cette tendance générale à la baisse, plusieurs donateurs bilatéraux ont continué, de façon claire et explicite, à accorder la priorité aux pays les moins avancés. Un grand nombre de ces pays figure en effet sur la liste des pays prioritaires de certains donateurs bilatéraux, dont la Finlande, la France, le Royaume-Uni et la Suisse.

B. Progrès réalisés en ce qui concerne la sortie de la catégorie des pays les moins avancés

101. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne le retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés. Lors de l'examen de 2015, le Comité des politiques de développement a recommandé que l'Angola soit retiré de la liste. En revanche, Kiribati, qui répondait également aux critères de retrait pour la deuxième fois, n'a pas fait l'objet d'une recommandation en raison des incertitudes que soulève son niveau extrêmement élevé de vulnérabilité économique. Le Bhoutan, les Îles Salomon, le Népal, Sao Tomé-et-Principe, et le Timor-Leste satisfaisaient aux critères de retrait de la catégorie des pays les moins avancés pour la première fois (voir E/2015/33).

102. Par ailleurs, un nombre encourageant de pays parmi les moins avancés ont annoncé leur ambition de sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Plusieurs ont commencé à œuvrer en ce sens en mettant au point des stratégies avec le soutien de leurs partenaires de développement. Le Bhoutan et la République démocratique populaire lao ont prévu des calendriers précis en vue d'un retrait de cette liste dans leurs plans de développement nationaux. Les problèmes auxquels se heurtent certains pays parmi les moins avancés, en particulier les petits États insulaires en développement, ont une incidence sur leur sortie de cette catégorie. Par exemple, le Vanuatu a entrepris d'atteindre cet objectif et créé un comité pour que cette transition se déroule sans heurt. Il a cependant souligné que malgré les efforts déployés pendant la période de transition, il continuait de faire face à des difficultés chroniques, étant exposé aux tremblements de terre, aux tsunamis et aux cyclones, comme on a pu le constater en mars 2015, lorsqu'il a été frappé par un cyclone qui a causé d'énormes dégâts.

103. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a mené au Myanmar en décembre 2014 une mission conjointe des Nations Unies avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la CNUCED et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Cette mission a collaboré avec le Gouvernement à l'élaboration d'une stratégie visant à aider le pays à sortir de la catégorie des pays les moins avancés en s'appuyant sur une démarche concertée des Nations Unies. À ce jour, le Myanmar a mis en place à cette fin un

comité de haut niveau, dirigé par le Vice-Président, et des sous-comités chargés chacun d'un critère de radiation. Il est par ailleurs en train d'élaborer un plan global de développement prévoyant des mesures qui permettront d'axer les priorités nationales sur les secteurs déterminants pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés. Enfin, le Bureau du Haut-Représentant et le PNUD ont organisé une réunion ministérielle des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique sur cette question et sur le programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenue à Katmandou du 16 au 18 décembre 2014.

C. Soutien apporté par les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et internationales à la mise en œuvre des priorités des PMA

104. Le Bureau du Haut-Représentant a poursuivi les efforts qu'il déploie, à l'échelle internationale, notamment avec l'aide du Département de l'information du Secrétariat de l'ONU, pour susciter une prise de conscience accrue des problèmes de développement particuliers auxquels se heurtent les pays les moins avancés et faire en sorte que ces difficultés figurent en bonne place dans les programmes mondiaux de coopération au service du développement. Il s'est notamment attaché à plaider en faveur de la prise en compte des besoins et des priorités propres aux PMA lors de l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Il a organisé plusieurs manifestations consacrées au renforcement des partenariats entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, et plus particulièrement le Groupe d'amis des PMA, et tenu notamment trois réunions ministérielles, une réunion consultative et plusieurs séances d'information et débats entre PMA sur la question du financement du développement et du programme de développement pour l'après-2015.

105. Le Bureau du Haut-Représentant s'est appuyé sur les analyses qu'il avait consacrées aux problèmes particuliers des PMA lorsqu'il a établi son deuxième grand rapport sur la situation des pays les moins avancés en 2014, qui a été publié en octobre 2014¹⁰. Ce rapport a mis l'accent sur l'élimination de l'extrême pauvreté dans les pays les moins avancés ainsi que sur le programme de développement pour l'après-2015.

106. Les commissions régionales de l'ONU ont continué d'accorder dans leurs programmes une attention particulière aux besoins des États Membres qui appartenaient à la catégorie des pays les moins avancés. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a apporté son soutien à bon nombre d'initiatives africaines en faveur du développement, comme celles qui avaient trait aux réseaux d'infrastructures, notamment les transports transfrontières, l'accès à l'énergie, les technologies économes en énergie et peu polluantes, le commerce, et les négociations relatives au financement et aux investissements. La CEA a aussi accordé aux PMA une assistance technique spéciale aux fins de leur reclassement et de leur transition sans heurt. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a coordonné l'appui fourni par le système des Nations Unies et par la communauté internationale à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de

¹⁰ Peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unohrlls.org/custom-content/uploads/2014/10/State-of-the-Least-Developed-Countries-Report-2014.pdf>.

l’Afrique, renforçant ainsi les efforts déployés par les PMA africains pour assurer une croissance économique solidaire et un développement durable.

107. La Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP), a fourni une aide expressément destinée à plusieurs pays de la région d’Asie et du Pacifique désireux de sortir de la catégorie des pays les moins avancés d’ici à 2020 ou aux environs de cette date, en organisant notamment une réunion régionale sur le financement qui s’est tenue à Dakha en octobre 2014, avec le concours du Gouvernement bangladais. La Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a apporté à Haïti une aide sous la forme d’un projet de protection sociale et de transferts de fonds assortis de conditions. Au Soudan et au Yémen, la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale a offert des services consultatifs et une aide au renforcement des capacités dans les domaines suivants : développement humain et social, saine gestion des affaires publiques, autonomisation des femmes, changement climatique et viabilité écologique, et capacité de production, l’accent étant mis sur l’énergie ainsi que sur les technologies de l’information et de la communication (TIC).

108. La CNUCED a continué de venir en aide aux pays les moins avancés dans les domaines du commerce, de la facilitation des échanges commerciaux, des investissements et de l’accès aux marchés, par le biais de recherches et d’analyses politiques consacrées à ces questions, d’une assistance technique et d’activités intergouvernementales visant à favoriser le consensus. La CNUCED a aussi commencé à mettre au point des indicateurs quantifiables aux fins de la mesure et de l’analyse comparative des capacités de production des pays les moins avancés. Dans son *Rapport 2014 sur les pays les moins avancés*, elle examine les liens qui existent entre les transformations structurelles, la croissance économique et le développement humain¹¹.

109. Le secrétariat de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) a fourni une aide aux pays les moins avancés, sous la forme d’une assistance technique et d’activités visant à renforcer les capacités, notamment au moyen du Cadre intégré renforcé pour l’assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés et du Fonds pour l’application des normes et le développement du commerce. En décembre 2014, le Comité directeur du Cadre intégré renforcé a reconduit le programme dont la deuxième phase démarrera en 2016. La première phase s’est notamment soldée par un développement accru du secteur privé et de l’emploi dans certains des pays bénéficiaires les plus pauvres. Le montant total des contributions au Fonds pour les pays les moins avancés s’est élevé à 201,4 millions de dollars en 2014. Entre 2013 et 2014, ce montant a légèrement baissé, tombant de 12,61 à 10,45 millions de dollars. En 2014, les comités compétents de l’OMC ont commencé à mettre en œuvre les décisions relatives aux PMA qui avaient été adoptées à la neuvième Conférence ministérielle de l’Organisation internationale du commerce, tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 7 décembre 2013, et qui portaient sur l’accès aux marchés en franchise de droits et hors quota, les règles d’origine préférentielles, les dérogations concernant les services des PMA et les aspects du coton liés au développement.

110. Le Centre du commerce international a poursuivi sa coopération technique avec les pays les moins avancés dans les domaines de la promotion des exportations

¹¹ Publication des Nations Unies, n° de vente F.14.II.D.7.

et du développement des échanges commerciaux dans le cadre de projets nationaux ou multinationaux et régionaux. En 2014, il a lancé un projet visant à renforcer les capacités des PMA asiatiques désireux d'exporter en Chine. Des conseils ont été dispensés au secteur privé et aux gouvernements des pays les moins avancés ayant adhéré depuis peu à l'OMC, afin de faire mieux connaître et mobiliser l'aide aux entreprises.

111. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel qui a notamment reçu pour mandat de promouvoir le développement industriel solidaire et durable dans les pays en développement et en transition, et d'accélérer ce processus, a aidé à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul, en mettant sur pied des programmes de partenariat bilatéraux dans les pays les moins avancés, en renforçant les capacités commerciales et industrielles, l'appui aux politiques et le secteur des statistiques, en créant des activités génératrices de revenus, en favorisant l'autonomisation des populations, en développant les infrastructures, en mettant en valeur les énergies renouvelables et en protégeant l'environnement.

112. Le Fonds monétaire international a continué de coopérer avec les États à faible revenu, dont beaucoup sont des PMA, en vue d'atténuer les effets de la crise financière mondiale et d'accroître leur résilience en cas de chocs futurs, en les aidant à se doter de nouveau des moyens nécessaires pour amortir de tels chocs. Pour ce faire, le Fonds a revu ses instruments et politiques de prêt et fourni une assistance technique. À la fin de 2014, il a reconduit, jusqu'à la fin de 2016, la bonification d'intérêts temporaire revêtant la forme d'un taux d'intérêt nul, applicable à tous les prêts accordés à des conditions libérales, qui n'avaient pas été remboursés.

113. L'objectif fondamental du Programme d'action d'Istanbul rejoint sur le fond les deux buts que s'est fixés le Groupe de la Banque mondiale dans la nouvelle stratégie qu'il a adoptée en 2014, à savoir ramener le taux d'extrême pauvreté à 3 % d'ici à 2030 et promouvoir une prospérité qui bénéficie au plus grand nombre en favorisant, dans chaque pays, la croissance des revenus des 40 % de la population qui sont les plus pauvres. En 2014, le montant des engagements souscrits par l'Association internationale de développement a atteint le chiffre record de 22,2 milliards de dollars, contre 16,3 milliards de dollars lors de l'exercice budgétaire précédent.

114. La stratégie globale d'appui aux PMA suivie par le Fonds d'équipement des Nations Unies s'inspire très largement du Programme d'action d'Istanbul. Le Fonds a continué d'œuvrer dans deux domaines essentiels et interdépendants, à savoir l'ouverture des marchés financiers et le financement local du développement, qui contribuent à la promotion de la croissance solidaire dans les PMA, et d'autre part, la mobilisation des ressources internes, à la fois privées et publiques, en utilisant l'aide publique au développement qui constitue un moyen important de tirer parti de l'épargne intérieure et des capitaux d'origine nationale.

115. L'Union internationale des télécommunications a continué d'appliquer des mesures visant à aider les PMA à combler le fossé numérique et à mettre dûment à profit les technologies de l'information et des communications ainsi que les liaisons Internet à débit élevé qui sont des éléments moteurs du développement.

116. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué d'accorder aux PMA une attention soutenue et une aide soigneusement ciblée dans des

domaines comme la lutte contre la mortalité infantile, la malnutrition et les retards de croissance, l'assistance humanitaire et le développement à long terme des enfants vulnérables. L'UNICEF a aussi fourni une assistance technique aux fins de l'expansion et du renforcement du processus de surveillance, visant à améliorer la prestation des services offerts aux PMA. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a œuvré dans les domaines de la santé maternelle et de la planification familiale en s'employant à renforcer les moyens dont disposaient les pays les moins avancés à l'échelle nationale, pour faire en sorte que les questions de population soient dûment prises en compte lors de l'élaboration des politiques, plans et budgets nationaux pertinents. Le Fonds a également aidé les PMA à réduire leur taux de mortalité maternelle et avoir accès à des moyens de planification familiale peu coûteux et à même de sauver des vies. Il a aussi été très actif dans les pays les moins avancés touchés par l'Ébola, où il a aidé à retrouver la trace des personnes ayant été en contact avec le virus et contribué au maintien et à la remise en état des services de santé maternelle.

117. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida mène des activités dans 15 domaines thématiques couvrant notamment les questions suivantes : prévention de la transmission sexuelle du VIH; traitement du VIH; prévention parmi les usagers de drogues injectables; lois répressives, stigmatisation et discrimination; VIH et activités de sensibilisation; et protection sociale en rapport avec le VIH. Les interventions qu'il a menées dans les PMA dans le cadre du plan mondial pour éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants et maintenir leurs mères en vie ont permis de porter de 32 % à 69 % le taux de prévention des infections transmises par la mère à l'enfant entre 2010 et 2013, amélioration qui témoigne des progrès remarquables accomplis dans la lutte contre la pandémie dans les pays concernés.

118. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a prêté son concours aux PMA en renforçant les capacités et en fournissant des services d'appui technique, dans plusieurs domaines thématiques de leur programme de travail, tels que les changements climatiques, les catastrophes et conflits, la gouvernance environnementale, l'utilisation rationnelle des ressources et les modes de consommation et de production durables.

119. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fourni aux PMA une assistance dans les domaines intéressant la bonne gouvernance, les capacités et stratégies commerciales, l'agriculture, la sécurité alimentaire et le développement rural, tout en aidant à assurer la transition sans heurt des pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés par le biais d'une assistance technique pour les questions liées au commerce, d'une aide à la mobilisation des ressources et d'un appui aux mesures de renforcement des capacités de développement. Le PNUD a en outre aidé les PMA à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies « vertes », caractérisées par de faibles émissions de carbone et capables de résister aux effets des changements climatiques, qui permettent de réagir plus efficacement lorsque de nouvelles possibilités se présentent dans le domaine du financement des changements climatiques.

120. Au nombre des principales activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, dans les pays les moins avancés, il convient de citer celles qui visent à améliorer la qualité de l'enseignement, à développer la formation et les qualifications, à promouvoir l'égalité entre hommes

et femmes, à favoriser l'autonomisation des femmes et à renforcer les capacités de production dans les domaines de l'énergie, des technologies de l'information et de la communication, et de l'innovation de même que dans les secteurs scientifiques et techniques.

121. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a aidé les PMA à lutter contre la corruption, la criminalité transnationale, le trafic illicite et l'introduction clandestine d'immigrants tout en offrant à ces pays un appui en matière de justice pénale. Il a continué de fournir une assistance technique et des services de secrétariat technique en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

D. Activités menées par les autres parties prenantes pour appliquer le Programme d'action d'Istanbul

122. Dans le domaine de la coopération Sud-Sud, plusieurs PMA ont resserré leurs liens de coopération avec des pays du Sud. C'est ainsi que l'Érythrée a exécuté plusieurs projets de développement en collaboration avec la Chine et d'autres partenaires du Sud. La Mauritanie a bénéficié de l'ouverture de banques étrangères originaires de pays du Sud, qui ont facilité le développement du secteur privé.

123. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ont été examinées à la réunion ministérielle consacrée aux nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Cotonou, du 28 au 31 juillet 2014, et qui a donné lieu au lancement du Mécanisme de transfert de la technologie Sud-Sud pour les pays les moins avancés. L'initiative conjointe du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud vise à tirer parti du Système mondial Sud-Sud de bourse d'échange d'actifs et de technologies pour apporter un appui ciblé aux PMA et est conçue pour permettre un transfert Sud-Sud de technologies viables dans des secteurs précis aux fins du développement et du renforcement des capacités et de la production dans ces pays. Une des toutes premières activités au Bénin avec le concours du PNUD entreprises dans le cadre du Mécanisme a été la conclusion, entre des représentants du Centre de Songhaï au Bénin et Bio-Green Investments East Africa en Ouganda, d'un mémorandum d'accord prévoyant un investissement potentiel de plus de 10 millions de dollars.

124. Les milieux universitaires ont continué de participer très activement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. L'initiative LDC IV Monitor, un ensemble de groupes de réflexion et d'établissements universitaires des pays les moins avancés et de pays partenaires, a procédé au lancement, en octobre 2014, d'une nouvelle publication intitulée *Programme d'Istanbul en faveur des PMA (2011-2020) : suivi des résultats et évaluation des avancées – Rapport de synthèse*¹².

125. En outre, le groupe de haut niveau chargé d'étudier la possibilité de créer une banque des technologies pour les pays les moins avancés est essentiellement composé d'universitaires de renom, originaires des pays les moins avancés et d'États qui sont leurs partenaires de développement. Le groupe s'est réuni pour la

¹² Voir www ldc4monitor.org/images/documents/LCDIVREPORT.FR.pdf.

première fois en février 2015 en Turquie en vue de donner des conseils pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la question.

126. La société civile, et en particulier LDC Watch, a œuvré, par différents moyens, en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, notamment en consacrant des débats au programme de développement pour l'après-2015 et au financement du développement. Un groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015, composé d'experts indépendants des pays les moins avancés et présidé par l'ancien Premier Ministre haïtien, Michèle Duvivier Pierre-Louis, s'est réuni, avec l'aide de l'Institut international pour l'environnement et le développement, en vue de procéder à un échange d'idées et de réflexions pouvant contribuer à la définition d'un ensemble plus ambitieux, plus efficace et plus équitable de nouveaux objectifs en matière de viabilité écologique et de développement humain à l'échelon mondial. La campagne ONE a participé aux manifestations organisées à l'appui des efforts que déploient les pays les moins avancés pour définir leur position à l'égard du programme de développement pour l'après-2015 et du financement du développement.

127. Le Bureau du Haut-Représentant a aussi collaboré activement avec des partenaires du secteur privé dans le cadre du Conseil consultatif de l'initiative « Énergie durable pour tous » et de la Commission du haut débit au service du développement numérique. L'accès à l'énergie durable et aux connexions à haut débit est un problème qui entrave le développement dans tous les secteurs. Ces deux éléments indispensables au renforcement des capacités de production nécessitent également d'importants investissements de la part du secteur privé ainsi que la participation active de ce dernier. En jouant un rôle dynamique au sein du Conseil consultatif et de la Commission du haut débit, le Bureau du Haut-Représentant a pu appeler l'attention sur les difficultés particulières auxquelles se heurtaient les pays les moins avancés.

128. Le secteur privé a été étroitement associé aux travaux de la réunion ministérielle tenue à Cotonou, sur le thème « Nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des pays les moins avancés » ainsi qu'à ceux de la réunion ministérielle des pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique sur le reclassement et le programme de développement pour l'après-2015, qui a eu lieu à Katmandou, du 16 au 18 décembre 2014. Une délégation composée de 115 entités du secteur privé a assisté et contribué, dans le cadre du Système mondial Sud-Sud d'échange d'actifs et de technologies, aux délibérations de la réunion ministérielle. Le rôle du secteur privé est également mis en relief dans l'Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les pays les moins avancés, où il est indiqué qu'un secteur privé dynamique, diversifié, efficace et socialement responsable constitue un instrument très utile pour accroître les investissements et les échanges commerciaux et promouvoir l'emploi et l'innovation, assurant ainsi la croissance économique et l'élimination de la pauvreté et servant de moteur au processus d'industrialisation et de transformation structurelle.

E. Préparatifs de l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul

129. Par sa résolution 69/231, l'Assemblée générale a décidé de tenir, à Antalya (Turquie) pendant trois jours en juin 2016, une conférence d'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Cette conférence aura lieu au plus haut niveau politique possible et sera ouverte à tous les participants à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. L'Assemblée générale a chargé le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, d'assurer l'efficacité et l'efficience des préparatifs de cette manifestation ainsi qu'une large participation à ces efforts.

130. Cet examen approfondi, qui aura lieu en 2016, permettra de faire le point des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement, et offrira l'occasion de réaffirmer l'engagement pris par la communauté internationale de renforcer encore le partenariat mondial en faveur du développement des pays les moins avancés, le but étant d'assurer sans retard la mise en œuvre effective du Programme d'action pendant le reste de la décennie tout en tenant compte des dispositions du programme de développement pour l'après 2015.

131. Cette conférence intergouvernementale donnera lieu à des préparatifs aux niveaux national, régional et mondial. Les rapports nationaux des pays les moins avancés, établis avec la pleine participation de toutes les parties prenantes et le concours des équipes de pays des Nations Unies et deux examens régionaux devraient permettre de mettre en lumière les principaux résultats obtenus et difficultés rencontrées lors de la réalisation des objectifs du Programme, l'accent étant mis en particulier sur la mesure dans laquelle les capacités de production ont été renforcées et les pays les moins avancés ont satisfait aux critères à remplir pour sortir de cette catégorie.

132. La CESAP a organisé, en collaboration avec le Gouvernement cambodgien, un dialogue politique de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, qui s'est tenu à Siem Reap (Cambodge) en mars 2015 et au cours duquel des décideurs, des experts et des partenaires de développement ont fait le point des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme dans la région. Les participants ont souligné que pour être radié de la liste des pays les moins avancés, il ne suffisait pas de « cocher les cases » à la rubrique « critères à remplir », mais il fallait aussi œuvrer en faveur d'une croissance durable et solidaire qui permette d'améliorer les conditions de vie des 300 millions de personnes vivant dans les PMA de la région d'Asie et du Pacifique. Les participants ont aussi demandé à toutes les parties prenantes d'honorer les engagements pris à Istanbul. Le document final de la réunion de Siem Reap qui sera examiné à la soixante et onzième session de la CESAP à la fin de mai 2015, servira d'apport à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours prévu en 2016.

133. La Commission économique pour l'Afrique a organisé, en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant, l'examen biennal de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en Afrique. Cet examen a révélé que les progrès accomplis par les PMA africains dans la réalisation des buts et objectifs énoncés

dans le Programme d'action avaient été inégaux et que ces pays demeuraient confrontés à des problèmes de développement aussi nombreux que complexes, et les pays concernés et leurs partenaires de développement ont été invités à redoubler d'efforts pour y remédier. Les participants se sont également félicités que le Gouvernement italien ait offert d'accueillir, à Milan (Italie) du 8 au 10 juin 2015, une réunion ministérielle des PMA africains sur les transformations structurelles, le reclassement et le programme de développement pour l'après 2015 et ont prié la CEA d'organiser, en bonne et due forme, avant la tenue de la réunion ministérielle et en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant, un examen régional à mi-parcours réunissant des experts dont les conclusions pourraient servir d'apport aux travaux de la réunion. Cet examen a eu lieu à Alger en mai 2015.

134. Le Bureau du Haut-Représentant a pleinement associé les organismes des Nations Unies aux préparatifs dans le cadre du Groupe consultatif interorganisations sur les pays les moins avancés. Les partenaires de ce groupe ont entrepris des évaluations sectorielles et commencé à organiser, à titre de contribution à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de 2016, des réunions préalables à la conférence dans leurs domaines de compétence respectifs. En outre, le Secrétaire général a été invité à convoquer, durant l'examen approfondi, une réunion de haut niveau à l'échelle du système des Nations Unies, afin de renouveler l'engagement qu'il avait pris de fournir sans retard un appui concerté à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et des décisions issues de l'examen à mi-parcours. À cet égard, le Bureau du Haut-Représentant a progressé dans l'élaboration d'un train de mesures visant à intégrer le Programme d'action dans les travaux des organismes des Nations Unies, lequel sera examiné par le Groupe consultatif interorganisations à sa session d'automne, en 2015, puis présenté, pour approbation, à la réunion de haut niveau des organismes des Nations Unies dont il est question plus haut.

135. Toutes les parties prenantes au Programme d'action d'Istanbul sont invitées et aptes à participer et à contribuer efficacement aux préparatifs ainsi qu'à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours proprement dit et sont en mesure de le faire. La réunion multipartite spéciale qui se tiendra sous l'égide du Président de l'Assemblée générale au début de 2016 avec la participation des États Membres, des organisations non gouvernementales, de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires, devrait apporter une contribution à l'examen à mi-parcours. Étant donné que la participation active du secteur privé revêt une importance cruciale pour le développement des pays les moins avancés, un forum du secteur privé sur les possibilités d'investissement dans ces pays sera organisé, en marge de cet examen.

V. Conclusions et recommandations

136. L'application du Programme d'action d'Istanbul, lancée il y a maintenant plus de trois ans, est marquée par une progression constante des pays les moins avancés vers la réalisation des buts et objectifs qui y sont énoncés. Néanmoins, la pauvreté demeure répandue dans nombre de ces pays : 46 % de leur population vit dans un état d'extrême pauvreté¹³. Bien qu'ils aient sensiblement progressé, beaucoup n'atteindront vraisemblablement pas les objectifs du Millénaire pour le développement ni ceux fixés dans le Programme d'action dans les délais prescrits.

¹³ Ce chiffre est fondé sur les données les plus récentes disponibles pour chaque pays.

Pour que les buts et objectifs arrêtés à Istanbul (Turquie) soient atteints d'ici à la fin de la décennie, il faut que les pays les moins avancés de même que leurs partenaires de développement redoublent d'efforts et prennent des mesures concrètes dans les huit domaines prioritaires définis dans le Programme d'action.

137. On peut toutefois espérer que certains des principaux objectifs du Programme d'action seront atteints vu les progrès accomplis dans d'importants domaines : la pauvreté et la faim ont reculé, la croissance reprend, des transformations structurelles commencent à être opérées et plusieurs pays sont sortis de la catégorie des PMA ou sont sur le point d'en sortir. Fait tout aussi important, un nombre croissant de pays les moins avancés ont exprimé leur intention de sortir de cette catégorie, ce qui témoigne de leur attachement à l'objectif global du Programme d'action d'Istanbul. Le lancement de nouvelles initiatives, telles que la création d'une banque de technologies et l'instauration d'un système de promotion des investissements en faveur des pays les moins avancés, montre que la communauté internationale continue de venir en aide à ces pays. Ces évolutions sont propices à un renforcement du partenariat en faveur des pays les moins avancés à l'occasion de l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul, qui aura lieu à Antalya (Turquie), en juin 2016, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 69/231.

138. Dans la perspective de cet examen approfondi, il serait utile de prendre des mesures dans certains domaines essentiels afin d'aider les pays les moins avancés à s'engager sur la voie d'une croissance plus forte et d'un développement durable. Par exemple, il est primordial de renforcer la capacité de production de ces pays pour que les sept autres objectifs prioritaires du Programme d'action puissent être atteints. La croissance globale des pays les moins avancés a quelque peu ralenti, mais devrait s'accélérer dans les années à venir dans la mesure où les pays et leurs partenaires de développement s'efforcent davantage d'honorer leurs engagements. En revanche, le processus de restructuration, encore embryonnaire, était insuffisant. Les taux d'investissement, faibles mais en hausse, doivent augmenter plus rapidement et leur progression doit s'inscrire dans la durée.

139. En ce qui concerne l'infrastructure, des progrès ont été accomplis dans plusieurs domaines : amélioration de l'accès des populations aux services de téléphonie mobile ou cellulaire, extension et modernisation des réseaux routiers, augmentation du volume des transports aériens et renforcement de la connectivité des transports maritimes, par exemple. Les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire ont également augmenté, tandis que la mortalité maternelle et postinfantile a continué de reculer. Les acteurs nationaux et internationaux doivent poursuivre leurs efforts en vue de maintenir les acquis et d'accélérer les progrès.

140. Le ratio des recettes publiques au PIB augmente lentement mais reste largement inférieur à celui d'autres pays en développement. Un appui financier et technique doit être fourni afin de rendre les pays les moins avancés mieux à même de collecter les impôts, d'élargir leur assiette fiscale, de réduire les flux de capitaux illicites et d'assurer l'administration des douanes. Cet appui pourrait également permettre de soutenir les progrès de plusieurs des pays les moins avancés figurant parmi ceux qui parviennent le plus efficacement à réduire des obstacles à la création et à la gestion d'entreprises.

141. Les pays les moins avancés demeurent confrontés à des difficultés qui entravent leurs progrès, et de nouveaux dangers et incertitudes menacent de plus en plus leurs acquis en matière de développement. Des chocs extérieurs tels que les catastrophes naturelles, la lente émergence des bouleversements liés aux changements climatiques et la propagation de maladies infectieuses peuvent faire des ravages dans les États à l'économie vulnérable et contribuer à déstabiliser leur situation politique et sociale et leurs conditions de sécurité. La crise de l'Ebola a montré qu'il importe de veiller à la sécurité sanitaire dans les pays les moins avancés. La récente chute brutale de l'APD destinée aux pays les moins avancés est préoccupante et, même si l'on attend une stabilisation du niveau de l'APD d'ici à 2017, l'assistance apportée aux pays fortement tributaires de l'aide extérieure a d'ores et déjà tendance à stagner. Néanmoins, plusieurs membres du Comité d'aide au développement, eux-mêmes en proie à des difficultés économiques, ont accru leur APD aux pays les moins avancés. Il convient d'accorder une plus haute priorité à ces pays lors de l'allocation des aides et autres ressources, en leur fournissant une aide de meilleure qualité et à des conditions plus favorables, comme prévu dans les engagements pris dans le Programme d'action d'Istanbul.

142. Les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement ont lancé plusieurs initiatives nouvelles dans les domaines de l'infrastructure, de l'énergie, du développement du secteur privé, de l'emploi des jeunes et de la résistance aux chocs. De telles initiatives sont essentielles pour renforcer la capacité de production des États et réduire leur vulnérabilité et doivent donc être développées et étendues à l'ensemble des pays les moins avancés. Le renforcement de la capacité des États de recueillir et de traiter des données précises et actualisées est crucial à cet égard, et aussi pour assurer un plus grand respect du principe de responsabilité au niveau national et entre les pays. Il s'agit là d'un aspect particulièrement important dans les domaines communs au Programme d'action d'Istanbul et aux objectifs de développement durable, domaines dans lesquels les pays les moins avancés auront besoin de meilleures capacités statistiques afin de pouvoir suivre leurs progrès.

143. Le volume des exportations des pays les moins avancés a continué d'augmenter, mais leurs déficits commerciaux se sont creusés et la part que représentent ces pays dans le commerce mondial reste infime. L'amélioration de la capacité de production est fondamentale pour diversifier les exportations en faveur des produits autres que les produits de base et des services à forte valeur ajoutée. Les pays en développement occupent une place de plus en plus grande parmi les destinataires des exportations des pays les moins avancés. Des progrès plus importants doivent être accomplis pour octroyer aux pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent. Bien que les tarifs douaniers sur les exportations en provenance des pays les moins avancés aient considérablement baissé, les marges de préférence de ces pays par rapport aux pays en développement ont diminué, notamment pour ce qui est des exportations d'articles manufacturés. Les pays les moins avancés ont aussi besoin de continuer à recevoir une assistance afin de réduire leurs coûts commerciaux : le renforcement de leurs infrastructures de transport intérieur permettra d'accroître la compétitivité de leurs exportations et de réduire la facture de leurs importations. En outre, la dérogation s'appliquant aux exportateurs de services des pays les moins avancés doit être appliquée sans tarder.

144. La crise de l'Ebola, qui a principalement frappé trois États d'Afrique de l'Ouest classés parmi les pays les moins avancés, et le cyclone Pam, qui a causé des

ravages dans des États du Pacifique figurant aussi dans cette catégorie, ont attiré l'attention sur le fait que ces pays sont toujours extrêmement vulnérables. Dans ce contexte, il convient de mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en tenant particulièrement compte du cas des pays les moins avancés. Dans le Cadre de Sendai, les pays développés et leurs partenaires sont invités à contribuer au renforcement des capacités des pays les moins avancés en leur apportant un soutien, qui pourra revêtir la forme d'une assistance financière, d'un transfert de technologies et de moyens de renforcement des capacités adaptés aux besoins et aux priorités de ces pays, tels qu'ils les ont eux-mêmes définis.

145. La grande vulnérabilité des pays les moins avancés face aux changements climatiques est également un problème auquel il faut remédier. Il est urgent de mettre en place ou de consolider des mesures ciblées destinées à renforcer l'appui financier fourni aux pays les moins avancés pour qu'ils s'adaptent aux changements climatiques ou qu'ils parviennent à en atténuer les effets. Ces mesures devraient s'ajouter à l'APD et servir à compenser les dépenses supplémentaires et les pertes de revenus occasionnées par les changements climatiques dans les pays les moins avancés ou les mesures d'atténuation prises par d'autres pays. En outre, une intensification des activités de renforcement des capacités et d'appui technologique sera essentielle pour accroître la résilience des pays les moins avancés.

146. Outre les avancées importantes réalisées dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, l'augmentation de 14 % des investissements étrangers directs à destination des pays les moins avancés entre 2012 et 2013 était tout à fait remarquable. Si ces investissements représentaient une part encore très faible dans les flux mondiaux, ils ont de plus en plus été consacrés à l'industrie manufacturière et au secteur des services, et moins aux industries extractives. Il faut par ailleurs noter qu'ils proviennent de plus en plus des pays en développement. Ces tendances doivent être confortées, amplifiées et orientées de façon à contribuer au maximum au renforcement des moyens de production des pays les moins avancés et à l'intégration de ces pays aux chaînes mondiales de production et d'approvisionnement et aux réseaux mondiaux de distribution. À cette fin, les partenaires de développement doivent étendre leurs programmes d'assurance et de garantie contre les risques et d'incitations fiscales aux entreprises qui investissent dans les pays les moins avancés et établir un mécanisme international de soutien à l'investissement visant à aider ces pays – à tous égards et au moyen d'initiatives ciblées – à négocier des contrats, à régler les différends liés aux investissements et à mettre en place des cadres réglementaires et juridiques favorables aux investissements étrangers directs.

147. Le groupe de haut niveau chargé de la banque de technologies s'est réuni au début de 2015 et établit actuellement une étude de faisabilité en vue de la création d'une banque de technologies et d'un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation, pour les pays les moins avancés. La banque de technologies doit être mise en service dès que possible car elle jouera un rôle central dans l'application du Programme d'action d'Istanbul : elle est en effet particulièrement susceptible d'accroître les capacités de production et de favoriser les restructurations, la réduction de la pauvreté et le développement durable dans les pays les moins avancés.

148. Par ailleurs, une réunion ministérielle tenue à Cotonou (Bénin) en 2014 a permis de renforcer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Nombre des pays les moins avancés ont aussi intensifié leur coopération avec d'autres pays du Sud. Il convient d'approfondir et d'étendre ce type de relations en s'appuyant sur un modèle de collaboration plus institutionnalisé. En particulier, la mobilisation de fonds, notamment auprès de sources nouvelles, serait bénéfique à l'exécution du Programme d'action d'Istanbul.

149. Le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable doivent être définis compte tenu pleinement du Programme d'action, étant donné que ce dernier a clairement établi les priorités relatives aux trois piliers du développement durable et à l'élimination de la pauvreté dans les pays les moins avancés. Qui plus est, le Programme d'action étant fondé sur le principe de responsabilité mutuelle et sur une conception globale et novatrice du développement, une plus grande cohésion contribuerait largement à mettre les pays les moins avancés sur la voie d'un développement inclusif et durable. Pour atteindre tous les objectifs de développement, il est indispensable de définir des moyens d'application et d'adopter une démarche multipartite. L'APD doit être allouée en accordant le niveau de priorité voulu aux pays les moins avancés, étant donné qu'ils sont les plus tributaires de l'aide extérieure, mais il faut aussi promouvoir les échanges commerciaux et les investissements et prendre des mesures pour alléger leur dette, développer les technologies et renforcer leurs capacités, afin qu'ils puissent sortir de la pauvreté chronique et remédier à leurs problèmes structurels.

150. Compte tenu du nombre et de la persistance des vulnérabilités que présentent les pays les moins avancés, il faut que leurs opinions, préoccupations et attentes soient dûment prises en compte dans toutes les initiatives mondiales, telles que le financement du développement durable, le programme de développement pour l'après-2015, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la dixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit se tenir en décembre 2015, à Nairobi. Les pays les moins avancés, situés au bas de l'échelle du développement, offrent un énorme potentiel et méritent donc d'occuper une place de premier plan dans tous les programmes mondiaux de développement.

151. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement doit poursuivre son action pour aider les pays les moins avancés et défendre leur cause. Cette action est indispensable pour sensibiliser la communauté internationale et prendre en compte les besoins et priorités de ces pays dans le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Avec l'appui financier de divers partenaires de développement, le Bureau du Haut-Représentant a organisé plusieurs réunions ministérielles et consultatives, ainsi que des réunions d'information et des débats entre les pays les moins avancés, qui ont été consacrés au financement du développement et au programme de développement pour l'après-2015. Le deuxième grand rapport du Bureau du Haut-Représentant, consacré à la situation des pays les moins avancés en 2014, portait essentiellement sur l'élimination de l'extrême pauvreté dans les pays les moins avancés et sur le programme de développement pour l'après-2015. Le Bureau du Haut-Représentant continue d'organiser des ateliers annuels réunissant les coordonnateurs des pays les moins avancés et accordant une attention particulière à la préparation de l'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action

d'Istanbul, qui aura lieu en 2016, et à son intégration au programme de développement pour l'après-2015.

152. Les organismes des Nations Unies et plusieurs organisations régionales et internationales ont renforcé l'appui qu'ils fournissent pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés en menant les nombreuses activités mentionnées plus haut. Le Bureau du Haut-Représentant a aussi mobilisé les organismes des Nations Unies dans le cadre du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés, dont les membres contribueront à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours en établissant des évaluations sectorielles de la mise en œuvre du Programme d'action et en organisant des manifestations thématiques. Il a en outre progressé dans l'élaboration d'un ensemble d'instruments destinés à intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans les travaux des organismes des Nations Unies.

153. Outre les progrès accomplis par les pays les moins avancés pour sortir de cette catégorie, plusieurs États ont rempli pour la première fois les critères établis à cette fin, et un pays a fait l'objet d'une recommandation de retrait de la liste des pays les moins avancés. Fait encore plus encourageant, de plus en plus de pays ont exprimé leur intention de sortir de la catégorie des pays les moins avancés et commencé, en collaboration avec leurs partenaires de développement, à élaborer des stratégies de reclassement assorties d'échéanciers. En vue de poursuivre et d'accélérer l'exécution du Programme d'action d'Istanbul, le Bureau du Haut-Représentant, les partenaires de développement, tant du Nord que du Sud, et les organismes des Nations Unies doivent contribuer plus activement aux initiatives destinées à faciliter le reclassement des pays puis leur transition sans heurt, notamment en leur fournissant une assistance technique et en renforçant leur capacité de mobiliser des ressources.

154. L'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, qui doit être effectué en 2016, offre une exceptionnelle occasion de faire participer toutes les parties prenantes à une évaluation détaillée des progrès accomplis par les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement dans l'application du Programme d'action, ainsi que des enseignements tirés. Cet examen devrait aussi permettre de réaffirmer les engagements pris, de consolider les partenariats conclus en ce sens, et notamment d'étudier la voie à suivre au cours des cinq années restantes, et de veiller à ce que les priorités des pays les moins avancés cadrent avec le programme de développement pour l'après-2015. Le processus d'examen devra prendre en compte les perspectives nationales, régionales et mondiales, et être clairement axé sur le renforcement global des capacités de production et la réalisation de progrès sur la voie de l'élimination de la pauvreté, des transformations structurelles et du développement durable.

Annexe

Données

1. Les indicateurs qui figurent dans la présente annexe ont été calculés par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à partir des données contenues dans les dernières publications de source officielle, qui sont citées pour chaque tableau. En raison des différences de méthodologie, les agrégats publiés ici pourront différer quelque peu de ceux qui proviennent d'autres publications disponibles.
2. Ces agrégats sont pondérés de sorte que tous les pays d'un même groupe sont considérés comme un seul pays, sauf dans le cas de l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers (tableau 2), pour lequel des moyennes simples sont indiquées. Quand les données d'un pays particulier n'étaient pas disponibles pour une ou plusieurs des périodes considérées, elles n'ont pas été prises en compte dans le calcul des agrégats pour l'indicateur concerné.
3. Lorsque les années sont séparées par un tiret (comme dans 2001-2010), cela signifie que les chiffres sont calculés à partir des moyennes de la période considérée, sauf indication contraire dans les notes. Lorsque les années sont séparées par une barre oblique (comme dans 2009/2010), les données utilisées sont celles de l'année la plus récente pour laquelle on dispose de statistiques à cette période.
4. Un ensemble de données plus détaillé est disponible pour chaque pays à l'adresse suivante : <http://unohrrls.org/about-ldcs/indicators-and-statistics/>.

Tableau 1
Croissance économique et pauvreté

	<i>Taux de croissance annuelle du produit intérieur brut, en dollars constants des États-Unis (pourcentage)</i>							<i>Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté international</i>
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2001-2013
Pays les moins avancés d'Afrique	4,6	5,6	3,7	2,9	5,2	4,8	5,8	51,7
Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique	6,8	7,0	3,4	6,5	5,9	5,6	6,0	40,0
Ensemble des pays les moins avancés	5,4	6,1	3,6	4,2	5,4	5,1	5,9	49,9

Source : Division de statistique (<http://unstats.un.org/unsd/databases.htm>); Banque mondiale, Groupe de la recherche sur le développement (<http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm>); Département des affaires économiques et sociales; Fonds monétaire international.

Note : Les chiffres figurant dans la colonne « Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté international » correspondent aux moyennes de tous les chiffres disponibles pour la période allant de 2001 à 2013.

Tableau 2
Capacité de production

<i>Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, de l'agriculture et des services</i>	<i>Pays les moins avancés d'Afrique</i>		<i>Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique</i>		<i>Ensemble des pays les moins avancés</i>	
	<i>2001-2010</i>	<i>2011-2013</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2011-2013</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2011-2013</i>
Part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le produit intérieur brut (pourcentage)	8,4	7,5	13,7	14,0	10,3	9,6
Part de la valeur ajoutée de l'agriculture dans le produit intérieur brut (pourcentage)	26,4	22,6	21,9	20,5	24,7	21,9
Part de la valeur ajoutée des services dans le produit intérieur brut (pourcentage)	41,9	40,2	50,6	52,9	44,6	44,1
Formation brute de capital (pourcentage du produit intérieur brut)	22,3	23,0	24,4	27,6	23,0	24,4
Abonnements à Internet et à un service de téléphonie mobile	<i>2010</i>	<i>2013</i>	<i>2010</i>	<i>2013</i>	<i>2010</i>	<i>2013</i>
Pourcentage de la population qui utilise Internet	4,6	6,7	4,1	7,3	4,4	7,0
Pourcentage de la population qui est abonné à un service de téléphonie mobile	31,3	50,5	37,8	66,1	33,8	56,2
Connectivité	<i>2010</i>	<i>2013</i>	<i>2010</i>	<i>2013</i>	<i>2010</i>	<i>2014</i>
Transport aérien, fret (en millions de tonnes/km)	1,2	1,9	0,9	0,8	1,1	1,5
Transport aérien, passagers transportés (pour 1 000 personnes)	18,0	23,9	29,4	32,4	22,0	26,8
Indice de connectivité des transports maritimes réguliers	7,5	9,6	5,8	7,8	7,1	9,0
Énergie	<i>2000</i>	<i>2010</i>	<i>2000</i>	<i>2010</i>	<i>2000</i>	<i>2010</i>
Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité	13,1	19,1	39,1	52,9	23,6	31,5
Zones urbaines	43,9	53,8	85,3	87,8	60,2	66,1
Zones rurales	2,4	5,4	21,3	39,8	10,0	18,0
Part des ressources renouvelables (pourcentage)	74,9	70,9	29,1	36,5	57,0	55,1
Variation de la puissance installée par habitant, 2000-2010		17,9		70,3		30,1
Articles de revues scientifiques et techniques	<i>2001-2010</i>	<i>2011</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2011</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2011</i>
Articles pour 1 000 000 habitants	1,8	2,0	1,2	1,5	1,5	1,8

Source : Banque mondiale, données sur la comptabilité nationale (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>); Division de statistique de l'ONU (<http://unstats.un.org/unsd/databases.htm>); Union internationale des télécommunications, base de données et Rapport sur le développement des télécommunications/TIC dans le monde et estimations de la Banque mondiale; Indicateurs du développement dans le monde (<http://databank.banquemondiale.org>); CNUCED, Étude sur les transports maritimes 2010; Cadre de suivi mondial de l'initiative Énergie durable pour tous (<http://www.se4all.org/tracking-progress>).

Tableau 3
Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

	<i>Pays les moins avancés d'Afrique</i>		<i>Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique</i>		<i>Ensemble des pays les moins avancés</i>	
	<i>2000/2008</i>	<i>2009/2013</i>	<i>2000/2008</i>	<i>2009/2013</i>	<i>2000/2008</i>	<i>2009/2013</i>
Prévalence de la malnutrition (pourcentage des enfants de moins de 5 ans)						
Rapport poids/âge (insuffisance pondérale)	26,1	23,0	38,4	32,9	29,7	25,5
Rapport taille/âge (retard de croissance)	44,5	39,7	45,0	41,1	44,5	39,9
Rapport poids/taille (émaciation)	10,8	9,5	14,9	13,2	12,0	10,4
	<i>2006/2011</i>		<i>2006/2011</i>		<i>2006/2011</i>	
Terres agricoles irriguées (pourcentage des terres agricoles)		0,6		15,8		3,3
	<i>2001-2010</i>	<i>2011-2013</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2011-2013</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2011-2013</i>
Part de la valeur ajoutée de l'agriculture (variation en pourcentage)	-0,8	-0,3	-0,3	-0,5	-0,6	-0,4

Source : Organisation mondiale de la Santé, base de données mondiale sur la croissance et la malnutrition des enfants (<http://www.who.int/nutgrowthdb/en>); Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (<http://www.fao.org/statistics/fr>); Banque mondiale, données sur la comptabilité nationale (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>).

Note : L'agrégat pour les terres agricoles irriguées (pourcentage des terres agricoles) correspond à la médiane.

Tableau 4
Commerce et produits de base

	<i>Pourcentage des exportations dans les exportations mondiales</i>				<i>Exportations de produits primaires (pourcentage des exportations)</i>			
	<i>2001</i>	<i>2005</i>	<i>2010</i>	<i>2013</i>	<i>2001</i>	<i>2005</i>	<i>2010</i>	<i>2013</i>
Pays les moins avancés d'Afrique	0,3395	0,5509	0,7629	0,7979	90	93	94	93
Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique	0,2363	0,2287	0,2943	0,3376	39	44	43	40
Ensemble des pays les moins avancés	0,5802	0,7841	1,0610	1,1402	69	78	79	77

Source : CNUCED (<http://unctadstat.unctad.org>).

Tableau 5
Développement humain

	Pays les moins avancés d'Afrique		Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique		Ensemble des pays les moins avancés	
	2010	2011/2013	2010	2011/2013	2010	2011/2013
<i>Éducation et formation</i>						
Taux net d'inscription au niveau primaire (pourcentage)	82	83	88	92	83	84
Rapport élèves/enseignant dans le primaire	49	45	34	33	46	43
Taux brut d'inscription au niveau secondaire (pourcentage)	32	34	51	55	40	43
Rapport élèves/enseignant dans le secondaire	27	23	29	28	28	26
Taux brut d'inscription au niveau supérieur (pourcentage) en 2010 et 2011-2013	6	6	13	13	7	8
Populations et soins de santé primaires		<i>Données les plus récentes^a</i>		<i>Données les plus récentes^a</i>		<i>Données les plus récentes^a</i>
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes)	129	89	75	52	114	81
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	80	60	56	41	73	55
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	612	494	375	269	543	433
Taux d'utilisation de la contraception (pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans)		20		47		31
Prévalence du VIH (pourcentage de la population âgée de 15 à 49 ans)	3.7	3.0	0.3	0.2	2.3	1.9
Possibilités offertes aux jeunes	<i>2000-2009</i>	<i>2010-2012</i>	<i>2000-2009</i>	<i>2010-2012</i>	<i>2000-2009</i>	<i>2010-2012</i>
Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans)	67	70	72	84	70	77
Taux d'alphabétisation des femmes (pourcentage de la population féminine âgée de 15 à 24 ans)	61	65	70	85	66	76
Logement, eau et assainissement	<i>2005</i>	<i>2012</i>	<i>2005</i>	<i>2012</i>	<i>2005</i>	<i>2012</i>
Proportion de la population utilisant une source d'approvisionnement en eau potable améliorée	51	58	72	80	59	66
Zones urbaines	78	82	83	87	80	84
Zones rurales	42	48	69	77	52	59
Pourcentage de la population utilisant des installations d'assainissement améliorées	21	25	47	55	31	36
Zones urbaines	35	38	60	65	44	47
Zones rurales	16	20	43	51	26	31
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	<i>2001</i>	<i>2014</i>	<i>2001</i>	<i>2014</i>	<i>2001</i>	<i>2014</i>

	Pays les moins avancés d'Afrique		Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique		Ensemble des pays les moins avancés	
	2010	2011/2013	2010	2011/2013	2010	2011/2013
<i>Éducation et formation</i>						
Pourcentage de sièges parlementaires occupés par des femmes	10	24	7	16	9	19
	2009-2010	2011-2012	2009-2010	2011-2012	2009-2010	2011-2012
Pourcentage de filles parmi les élèves du primaire	48	48	48	48	48	48
Pourcentage de filles parmi les élèves du secondaire	42	44	47	48	45	46
Pourcentage de femmes parmi les étudiants de l'enseignement supérieur	37	37	36	39	36	38

Source : Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (<http://www.uis.unesco.org>); Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile (<http://www.childmortality.org>); Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité maternelle (<http://www.maternalmortalitydata.org>); Indicateurs du développement dans le monde (<http://databank.banquemondiale.org>); Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (<http://www.unaids.org/fr/dataanalysis/datatools/aidsinfo>); Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement (<http://www.wssinfo.org>); Union interparlementaire (www.ipu.org).

^a Les données les plus récentes concernant la mortalité des enfants de moins de 5 ans, la mortalité infantile et le taux de prévalence du VIH datent de 2013. Les chiffres concernant la mortalité maternelle remontent à 2010. Les statistiques relatives au taux d'utilisation de la contraception correspondent à la moyenne des données communiquées entre 2001 et 2012.

Tableau 6
Crises multiples et problèmes nouveaux

	Pays les moins avancés d'Afrique		Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique		Ensemble des pays les moins avancés	
	2010	2011-2013	2010	2011-2013	2010	2011-2013
<i>Dette</i>						
Réserve totale (pourcentage de la dette extérieure)	47,6	54,5	66,5	68,4	55,1	60,1
Montant total des paiements au titre du service de la dette (pourcentage des exportations de biens et services et des revenus)	3,9	4,6	3,5	3,8	3,8	4,3
Montant total des paiements au titre du service de la dette (pourcentage des dépenses publiques) ^a	9,7	11,4	17,0	18,8	11,4	12,8
Déboisement	1990	2012	1990	2012	1990	2012
Zones forestières (pourcentage de la superficie totale des terres)	32,9	26,2	32,3	26,9	32,8	26,3
Variation en pourcentage 1990-2012		-20		-17		-20

Source : Fonds monétaire international, statistiques financières internationales et fichiers de données (<http://www.imf.org/external/data.htm>); Banque mondiale, statistiques relatives à la dette internationale (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>).

^a Les chiffres correspondant au montant total des paiements au titre du service de la dette durant la période 2011-2013 reflètent les données les plus récentes disponibles pour cette période.

Tableau 7
**Mobilisation de ressources financières pour le développement
et le renforcement des capacités**

	<i>Épargne intérieure brute (pourcentage du produit intérieur brut)</i>			<i>Recettes publiques, à l'exception des dons (pourcentage du produit intérieur brut)</i>		
	<i>2001-2010</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2001-2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
Pays les moins avancés d'Afrique	19,4	23,0	20,6	15,6	17,3	17,2
Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique	17,6	19,1	19,3	11,8	14,9	16,0
Ensemble des pays les moins avancés	18,6	21,4	19,9	13,9	16,3	16,6

Source : Banque mondiale, données sur la comptabilité nationale (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>); Fonds monétaire international, statistiques de finances publiques, annuaire et fichiers de données (<http://www.imf.org/external/data.htm>).

Note : Les chiffres pour les recettes publiques, à l'exception des dons (pourcentage du produit intérieur brut) correspondent à la médiane.

Tableau 8
Dettes extérieures et remise de dette

	<i>Encours de la dette extérieure (pourcentage du revenu national brut)</i>		<i>Encours de la dette extérieure (écart en points de pourcentage)</i>	<i>Remise ou réduction de la dette, montant cumulatif depuis 2003 (pourcentage du produit intérieur brut)</i>
	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2003-2013</i>
Pays les moins avancés d'Afrique	28	30	2	-14
Pays les moins avancés d'Asie et du Pacifique	24	24	-1	-2
Ensemble des pays les moins avancés	26	28	1	-10

Source : Banque mondiale, statistiques de la dette internationale (<http://databank.banquemondiale.org/data/home.aspx>).

Tableau 9
Aide fournie aux pays les moins avancés par le Comité d'aide au développement
de l'Organisation de coopération et de développement économiques

	<i>Montant net des décaissements</i>								
	<i>2002-2003</i>			<i>2012</i>			<i>2013</i>		
	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du montant total donné par le bailleur de fonds</i>	<i>Pourcentage du revenu national brut du bailleur de fonds</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du montant total donné par le bailleur de fonds</i>	<i>Pourcentage du revenu national brut du bailleur de fonds</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du montant total donné par le bailleur de fonds</i>	<i>Pourcentage du revenu national brut du bailleur de fonds</i>
Australie	272	25	0,06	1 639	30	0,11	1 337	28	0,09
Autriche	175	34	0,08	244	22	0,06	342	29	0,08
Belgique	737	50	0,27	704	30	0,14	813	35	0,16
Canada	564	28	0,07	1 945	34	0,11	1 849	37	0,10
République tchèque	9	14	0,01	59	27	0,03	52	25	0,03
Danemark	636	37	0,34	1 004	37	0,31	926	32	0,27
Finlande	176	34	0,12	445	34	0,18	510	35	0,19
France	2 463	39	0,15	2 533	21	0,10	3 448	30	0,12
Allemagne	2 025	33	0,09	3 678	28	0,11	3 368	24	0,09
Grèce	57	18	0,04	50	15	0,02	45	19	0,02
Islande	5	31	0,05	12	45	0,10	16	46	0,12
Irlande	253	56	0,22	418	52	0,24	426	50	0,23
Italie	1 169	49	0,09	701	26	0,04	958	28	0,05
Japon	2 096	23	0,05	4 640	44	0,08	7 006	60	0,14
Corée	93	29	0,02	579	36	0,05	712	41	0,05
Luxembourg	57	34	0,28	146	37	0,37	163	38	0,38
Pays-Bas	1 323	36	0,29	1 166	21	0,15	1 366	25	0,17
Nouvelle-Zélande	41	28	0,06	144	32	0,09	148	32	0,09
Norvège	759	41	0,37	1 382	29	0,27	1 540	28	0,30
Pologne	4	17	0,00	78	18	0,02	125	26	0,03
Portugal	179	56	0,14	177	30	0,09	143	29	0,07
République slovaque	3	24	0,01	15	19	0,02	21	24	0,02
Slovénie	0	–	–	10	17	0,02	11	18	0,02
Espagne	388	21	0,05	483	24	0,04	449	19	0,03
Suède	749	34	0,28	1 542	29	0,29	1 805	31	0,31
Suisse	340	30	0,10	710	23	0,11	828	26	0,12

Royaume-Uni	1 855	33	0,11	4 615	33	0,19	6 203	35	0,24
États-Unis	3 878	26	0,04	11 419	37	0,07	10 221	33	0,06
Total	20 303	32	0,07	40 537	32	0,09	44 830	33	0,10

Source : Statistiques sur l'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (<http://www.oecd.org/fr/cad/stats/>).

Note : Comprend l'estimation des flux multilatéraux qui tient compte des contributions versées par l'intermédiaire des organisations multilatérales. Cette estimation est calculée sur la base de la répartition géographique des décaissements multilatéraux pour l'année de référence.